

RAPPORT FINANCIER

2008



Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la transposition dans le Code monétaire et financier de la Directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 (dite Directive Transparence) qui impose aux sociétés cotées sur l'Eurolist Paris la diffusion par voie électronique d'un rapport financier semestriel dans les deux mois suivant la clôture du premier semestre.

Conseil de Surveillance

Bernard JEANJEAN
Président

Hugues JEANJEAN

Philippe JEANJEAN

Vincent RIEU

Philippe LAUTHIER

Jean-François JAMET

Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG AUDIT
Représenté par Marie-Thérèse Mercier

MAZARS
Représenté par Michel Vaux

Directoire

Antoine LECCIA
Président

Brigitte JEANJEAN

Frédéric JEANJEAN

Raymond PLANTADE

Sommaire

1 - Attestation du Président	p 4
2 - Comptes annuels Jeanjean SA et annexes.....	p 5
3 - Rapport des CAC sur les comptes annuels Jeanjean SA.....	p 31
4 - Comptes consolidés et annexes.....	p 33
5 - Rapport des CAC sur les comptes consolidés.....	p 75
6 - Rapport de Gestion	p 77
7 - Rapport du Président établi en fonction des dispositions légales	p 105
8 - Rapport des CAC sur le rapport du Président.....	p 115
9 - Tableau des honoraires des CAC.....	p 116

1 - Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion [ci-joint / figurant en page 77] présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Antoine LECCIA
Président du Directoire de Jeanjean S.A.

2 – Comptes annuels Jeanjean SA au 31-12-2008

Le Directoire a arrêté en date du 27 mars 2009 les comptes annuels de de Jeanjean SA clos le 31 décembre 2008.

Bilan

Compte de résultat

Annexes

Bilan Actif

en Euros

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2008	31/12/2007
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	466 332	399 945	66 387	25 380
Fonds commercial	33 691		33 691	33 691
Autres immobilisations incorporelles	17 485		17 485	17 485
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	172 770	55 374	117 397	127 895
Constructions	12 034 941	7 071 980	4 962 961	5 377 757
Installations techniques, matériel, outillage	8 022 512	5 434 858	2 587 654	2 900 420
Autres immobilisations corporelles	3 318 738	1 338 576	1 980 162	1 542 450
Immobilisations en cours	222 321		222 321	31 122
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	11 480 270	644 031	10 836 239	10 475 114
Créances rattachées à des participations	506 386		506 386	582 870
Autres titres immobilisés				
Prêts	462 034		462 034	462 016
Autres immobilisations financières	15 881		15 881	14 381
ACTIF IMMOBILISE	36 753 360	14 944 764	21 808 597	21 590 582
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	2 238 824	88 626	2 150 198	2 373 256
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	10 106 932	40 224	10 066 708	9 381 046
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	28 856 465	1 950 163	26 906 301	27 052 054
Autres créances	13 700 108	359 000	13 341 108	16 736 580
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 631 199		1 631 199	869 777
(dont actions propres : 1 527 451)				
Disponibilités	61 978		61 978	440 611
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	337 659		337 659	225 212
ACTIF CIRCULANT	56 933 166	2 438 013	54 495 152	57 078 537
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	127 870		127 870	168 250
TOTAL GENERAL	93 814 396	17 382 777	76 431 619	78 837 369

Bilan Passif
en Euros

<i>Rubriques</i>	31/12/2008	31/12/2007
Capital social ou individuel (dont versé : 4 383 498)	4 383 498	4 302 998
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 154 752	3 154 752
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	430 299	430 299
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	8 901 676	8 570 297
Report à nouveau	82 423	82 423
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(243 574)	1 352 314
Subventions d'investissement	251 384	212 707
Provisions réglementées	638 551	810 019
CAPITAUX PROPRES	17 599 008	18 915 809
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	339 696	345 827
Provisions pour charges		
PROVISIONS	339 696	345 827
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23 219 930	19 940 439
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	6 023 649	8 101 188
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 140 051	25 402 080
Dettes fiscales et sociales	3 742 148	3 246 586
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 274 102	2 883 107
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	70 770	
DETTES	58 470 652	59 573 400
Ecarts de conversion passif	22 263	2 332
TOTAL GENERAL	76 431 619	78 837 369

Résultat de l'exercice en centimes
-243 574,29
Total du bilan en centimes
76 431 618,91

Compte de résultat 1/2

en Euros

Rubriques	France	Exportation	31/12/2008	31/12/2007
Ventes de marchandises	70 238 939	33 646 133	103 885 072	92 521 203
Production vendue de biens				
Production vendue de services	4 217 790	223 521	4 441 310	4 569 113
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	74 456 729	33 869 654	108 326 382	97 090 316
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			27 390	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			375 660	86 539
Autres produits			737 382	3 101 913
PRODUITS D'EXPLOITATION			109 466 815	100 278 769
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			52 188 950	43 141 572
Variation de stock (marchandises)			(581 385)	908 928
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			17 617 279	22 917 270
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			236 232	(345 908)
Autres achats et charges externes			21 399 284	18 935 571
Impôts, taxes et versements assimilés			2 851 001	2 958 334
Salaires et traitements			7 924 449	5 833 398
Charges sociales			3 828 847	2 843 693
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 554 147	1 089 637
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			748 090	407 503
Dotations aux provisions			439 437	
Autres charges			292 244	3 433 197
CHARGES D'EXPLOITATION			108 498 574	102 123 194
RESULTAT D'EXPLOITATION			968 241	(1 844 426)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			1 685	1 054 368
Perte supportée ou bénéfice transféré			17 172	86 916
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			610	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 277 403	855 558
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			168 250	600 000
Différences positives de change			47 132	14 362
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				96 600
PRODUITS FINANCIERS			1 493 394	1 566 520
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			766 870	43 377
Intérêts et charges assimilées			2 076 458	1 486 989
Différences négatives de change			60 030	68 682
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			2 903 358	1 599 048
RESULTAT FINANCIER			(1 409 964)	(32 527)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(457 210)	(909 501)

Compte de résultat 2/2

en Euros

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2008</i>	<i>31/12/2007</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	55 691	4 121 094
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	215 516	185 907
PRODUITS EXCEPTIONNELS	271 208	4 307 001
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	24 677	496 687
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 117	1 984 237
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	25 059	175 437
CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 853	2 656 361
RESULTAT EXCEPTIONNEL	220 355	1 650 640
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	54 843	98 079
Impôts sur les bénéfices	(48 123)	(709 254)
TOTAL DES PRODUITS	111 233 102	107 206 658
TOTAL DES CHARGES	111 476 676	105 854 344
BENEFICE OU PERTE	(243 574)	1 352 314

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1.	INTRODUCTION	11
NOTE 2.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	11
NOTE 3.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	11
NOTE 4.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	12
NOTE 5.	INFORMATIONS SUR BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	17
5.1.	Etat de l'actif immobilisé	17
5.2.	Etat des amortissements	18
5.3.	Etat des Provisions et dépréciations	19
5.4.	Etat des échéances, des créances et des dettes	20
5.5.	Eléments relatifs à plusieurs postes de bilan	21
5.6.	Fonds commercial	21
5.7.	Ecart conversion/créances et dettes étrangères	21
5.8.	Produits à recevoir	22
5.9.	Charges à payer	22
5.10.	Charges et produits constatés d'avance	22
5.11.	Composition du capital social	23
5.12.	Variation des capitaux propres	23
5.13.	Affectation des résultats soumise à l'Assemblée Générale	24
5.14.	Ventilation du Chiffre d'Affaires	24
5.15.	Quote part résultats sur Opération en commun	24
5.16.	Charges et Produits exceptionnels	25
5.17.	Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices	25
NOTE 6.	ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	26
6.1.	Crédit Bail	26
6.2.	Engagements financiers donnés et reçus	27
6.3.	Dettes garantis par des sûretés réelles	27
6.4.	Situation latente ou différée	28
6.5.	Effectif Moyen	28
6.6.	Identité société Mère consolidant la société	28
6.7.	Liste des filiales et participations	29
6.8.	Incidence évaluations fiscales dérogatoires	30

Note 1. Introduction

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice, dont le total est de 76 431 619 €, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 108 326 382 € et dégageant un résultat de (243 574) €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2008 au 31/12/2008.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

ACTIVITE ET RESULTATS

Le Chiffre d'affaires total de JEANJEAN SA a progressé de +11,6% par rapport à l'exercice précédent, comprenant une performance particulière à l'export de +20%. Ces chiffres témoignent de la pertinence des organisations, de l'efficacité des équipes et de l'adéquation des produits de la société.

Pour autant, dans le cadre de l'arrêté des comptes de la société JEANJEAN SA au 31 décembre 2008, le management a accordé une attention particulière au contexte plus global de crise financière qui s'est répercutée notamment dans l'appréciation des risques sur les actifs détenus par la société. A ce titre, des provisions complémentaires pour dépréciation d'actifs ont été comptabilisées au 31 décembre 2008, ventilées dans le tableau " provisions et dépréciations" de l'annexe. Au final, le résultat de l'exercice social 2008 est quasiment à l'équilibre, négatif de (244) k€.

Par ailleurs, les renégociations régulières des lignes de trésorerie avec ses partenaires bancaires permettent à la société de répondre à ses besoins de financement sur les 12 mois à venir.

REORGANISATION DES ACTIVITES

L'exercice 2008 comprend l'activité de production du GIE SCEP, liquidé le 31 décembre 2007, dont JEANJEAN SA avait repris les actifs et le personnel.

L'impact de la reprise de l'activité du GIE SCEP dans JEANJEAN SA se traduit dans les comptes 2008 par l'éclatement de la prestation d'embouteillage par nature de charges contre une prestation de sous-traitance en 2007.

GOVERNANCE

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2008, le mode de gouvernance de JEANJEAN SA a évolué en 2008 d'une société à Conseil d'Administration en société à Conseil de Surveillance et Directoire. Le Rapport du Président établi en fonction des dispositions légales précise l'organisation de cette nouvelle gouvernance.

Note 3. Evènements postérieurs à la Clôture

Néant

Note 4. Règles et Méthodes Comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

DEROGATIONS

Néant

PERMANENCE DES METHODES

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

valeur brute	taux d'amortissement
466 332 €	100%

EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

EVALUATION DES AMORTISSEMENTS

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	durée
Constructions	linéaire	10 à 30 ans
Installations techniques	linéaire	3 à 18 ans
Install. générales agencés, aménagés	linéaire	10 ans
Matériel et outillages	linéaire	3 à 18 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	6 à 10 ans
Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

TITRES IMMOBILISES

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. La valeur actuelle est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale/participation détenue à la date d'inventaire et des perspectives d'évolution de cette société.

La même méthode a été retenue pour ce qui concerne l'évaluation des créances rattachées aux participations, par ordre de liquidité.

CREANCES IMMOBILISEES

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice

EVALUATION DES MATIERES ET MARCHANDISES

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le système d'information calcule un prix moyen pondéré pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis. Ce prix moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

A ce prix moyen pondéré s'ajoutent, pour les produits semi finis et finis, des coûts de conditionnement et des frais accessoires valorisés sur la base de coûts standards (filtration et traitement des vins par exemple).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

EVALUATION DES PRODUITS EN COURS

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

DEPRECIATION DES STOCKS

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de l'exercice.

EVALUATION DES CREANCES ET DES DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DEPRECIATION DES CREANCES

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU ECHANGEABLES

Néant.

EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Le total de ces actions détenues au 31/12/08 est de 119.410 pour une valeur de 1.561.025 €.

Le cours moyen de ces actions est de 13.07 €.

DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES VALEURS MOBILIERES

Désignation	Quantité	Montant
Actions Propres	117 044	1 527 451 €
Divers	2 366	33 574 €

soit 119 410 actions pour 1.561.025 €

DISPONIBILITES EN EUROS

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITES EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou gain de change.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

NEANT

SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Aucune nouvelle subvention n'a été attribuée pour l'année 2008.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat se sont élevés à 90.000 € au titre du contrôle légal des comptes.

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Le montant des rémunérations versées aux dirigeants au titre de l'exercice 2008 représente 267 880 €.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-6 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

PARTICIPATION DES SALARIES

La participation des salariés est cette année de 54 843 €

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	
50 à 54 ans	6 à 10 ans	
40 à 49 ans	11 à 20 ans	
30 à 39 ans	21 à 30 ans	
moins de 30 ans	plus de 30 ans	
TOTAL		321.595
Engagement total		321.595

Hypothèses de calculs retenues :

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- turn over faible 1 à 5%
- taux d'inflation 1 à 3%
- taux de charges sociales 45 à 50%
- taux d'actualisation 5.50%

En matière de régime de retraite à prestations définies, les engagements futurs de la société ont été estimés à hauteur de 322 k€ au 31 décembre 2008.

En l'absence d'adoption de dispositions législatives et réglementaires nécessaires à une application explicite de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008 aux indemnités de départs à la retraite et compte tenu de l'absence de consensus entre les différentes organisations patronales et les confédérations syndicales, le montant de ces engagements futurs de la société a été estimé au 31 décembre 2008 sans tenir compte du barème de l'indemnité de rupture interprofessionnelle unique institué par l'ANI.

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

	Charges financières	Produits financiers
Total	2.903.358	1.493.394
Dont entreprises liées	597.866	1.224.715

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE FORMATION

Le nombre d'heures du Droit Individuel à la Formation au 31/12/2008 est de 17.451 heures

AUTRES INFORMATIONS

Suite à la Fusion absorption par la SAS Antoine MOUEIX de la société AML EMBOUTEILLAGE au 1^{er} janvier 2008, le périmètre d'intégration fiscale dont JEANJEAN SA est la tête de groupe comprend donc en 2008 les sociétés suivantes : Impressions de l'Enclos, Rigal, Transports Lodéziens, Gassier, Amouroux, Ogier, Moueix. En application de la convention d'intégration fiscale, une économie d'impôt a été comptabilisée à hauteur de 361 k€ au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2006 avait autorisé dans sa cinquième résolution le Conseil d'administration à procéder à une attribution d'actions gratuites de la société, existantes ou à émettre.

- Une première tranche de 40 250 actions gratuites avait été attribuée à 6 dirigeants et administrateurs du Groupe suite au Conseil d'Administration du 18 Août 2006.

- Une seconde tranche de 45 000 actions gratuites avait été attribuée à 8 dirigeants et administrateurs du Groupe suite au Conseil d'Administration du 23 mai 2007.

- Une troisième tranche de 45 000 actions gratuites a été attribuée à 9 dirigeants et administrateurs du Groupe suite au Conseil d'Administration du 20 mars 2008.

Ces actions sont attribuées sous réserve d'atteinte des critères fixés puis sont créées à l'issue d'une période réalisée en août 2008 pour 81 k€, la deuxième augmentation de capital est prévue en avril 2009 et la troisième augmentation initialement prévue en avril 2010 n'aura pas lieu compte tenu que les critères d'attribution n'ont pas été atteints.

Trois contrats d'emprunts sont assortis de clauses de remboursement anticipé, dont deux sont en dépassement de certains ratios financiers pour un solde de 120 K€ au 31 décembre 2008 (578 k€ en 2007). Les ratios concernés sont l'endettement financier net/CAF et l'endettement financier net/situation nette. Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé des emprunts concernés par les prêteurs d'autre part, le Groupe serait amené à rembourser par anticipation l'en-cours des contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs.

Signature d'un nouveau contrat d'intéressement :

Un nouveau contrat d'intéressement pour le Groupe Jeanjean a été signé en date du 30 juin 2008 et déposé auprès de la DDTE le 15 juillet 2008. La principale modification porte sur les changements de périmètre d'application du contrat (sortie Comosud, sortie GIE SCEP, cession Vignobles de Terroirs). Effet 1/1/2008.

Signature d'un Plan Epargne Entreprise (PEE) :

Un Plan Epargne Entreprise pour le Groupe Jeanjean a été signé en date du 30 juin 2008 et déposé auprès de la DDTE au 15 juillet 2008.

Signature d'un nouvel avenant à la participation :

Un nouvel avenant à l'accord de participation du Groupe Jeanjean a été signé en date du 30 juin 2008 et déposé auprès de la DDTE le 15 juillet 2008.

Note 5. Informations sur Bilan et Compte de Résultat

5.1. Etat de l'actif immobilisé

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	443 430		74 078
Terrains	172 770		
	<i>Dont composants</i>		
Constructions sur sol propre	332 041		
Constructions sur sol d'autrui	7 322 008		
Const. Install. générales, agencements, aménagements	4 380 891		
Install. techniques, matériel et outillage industriels	7 547 130		483 318
Installations générales, agencements, aménagements	1 941 714		578 797
Matériel de transport	13 917		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	624 582		159 728
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	31 122		191 199
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 366 175		1 413 042
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	11 063 015		1 000 125
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	476 397		1 518
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 539 412		1 001 643
TOTAL GENERAL	34 349 017		2 488 763

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			517 508	
Terrains			172 770	
Constructions sur sol propre			332 041	
Constructions sur sol d'autrui			7 322 008	
Constructions, installations générales, agencements			4 380 891	
Installations techn., matériel et outillages industriels		7 935	8 022 512	
Installations générales, agencements divers			2 520 511	
Matériel de transport			13 917	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			784 310	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			222 321	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		7 935	23 771 282	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		76 485	11 986 656	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			477 915	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		76 485	12 464 571	
TOTAL GENERAL		84 420	36 753 360	

5.2. Etat des amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	366 873	33 071		399 945
Terrains	44 875	10 499		55 374
Constructions sur sol propre	207 742	17 322		225 064
Constructions sur sol d'autrui	2 803 061	279 829		3 082 890
Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts	3 646 381	117 645		3 764 026
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 646 709	794 967	6 818	5 434 858
Installations générales, agencements et aménagements divers	533 689	221 564		755 254
Matériel de transport	6 892	2 957		9 849
Matériel de bureau et informatique, mobilier	497 181	76 292		573 473
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 386 530	1 521 076	6 818	13 900 788
TOTAL GENERAL	12 753 404	1 554 147	6 818	14 300 733

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.	25 059			196 528			(171 469)
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.	25 059			196 528			(171 469)
TOTAL	25 059			196 528			(171 469)

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				

5.3. Etat des Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Implantations étrangères avant 01/01/92 Implantations étrangères après 01/01/92 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	810 019	25 059	196 528	638 551
PROVISIONS REGLEMENTEES	810 019	25 059	196 528	638 551
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	27 200 168 250 150 378	36 583 127 870 43 854	27 200 168 250 18 989	36 583 127 870 175 243
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	345 827	208 307	214 438	339 696
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations	5 031 246 300 1 433 747	639 000 128 850 619 240 359 000	 246 300 102 823	644 031 128 850 1 950 163 359 000
DEPRECIATIONS	1 685 078	1 746 090	349 123	3 082 044
TOTAL GENERAL	2 840 924	1 979 456	760 089	4 060 291
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles		1 187 527 766 870 25 059	376 323 168 250 215 516	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

5.4. Etat des échéances, des créances et des dettes

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations	506 386	506 386	
Prêts	462 034	462 034	
Autres immobilisations financières	15 881	15 881	
Clients douteux ou litigieux	2 229 958	2 229 958	
Autres créances clients	26 626 506	26 626 506	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	58 035	58 035	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	4 506	4 506	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	667 774	667 774	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	12 146	12 146	
Groupe et associés	11 536 648	11 536 648	
Débiteurs divers	1 421 001	1 421 001	
Charges constatées d'avance	337 659	337 659	
TOTAL GENERAL	43 878 532	43 878 532	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	18		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an,-5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	17 914 578	17 914 578		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	5 305 353	1 786 360	2 866 782	652 211
Emprunts et dettes financières divers	5 960 458	5 960 458		
Fournisseurs et comptes rattachés	23 140 051	23 140 051		
Personnel et comptes rattachés	1 223 272	1 223 272		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 775 695	1 775 695		
Etat : impôt sur les bénéfices	205 852	205 852		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	196 491	196 491		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	340 839	340 839		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	63 191	63 191		
Autres dettes	2 274 102	2 274 102		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	70 770	70 770		
TOTAL GENERAL	58 470 652	54 951 659	2 866 782	652 211
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 327 062			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 356 229			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

5.5. Eléments relatifs à plusieurs postes de bilan

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF IMMOBILISE			
Participations	10 836 238		
Créances rattachées à des participations	506 386		
Prêts	462 034		
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	4 631 159		
Autres créances	11 536 648		
DETTES			
Emprunts et dettes financières divers	45 543		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 845 938		

5.6. Fonds commercial

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
SAINT FELIX DE LODEZ	10 830	
ASPIRAN - CERESSOU	22 861	
le fonds commercial n'est pas déprécié		
TOTAL	33 691	

5.7. Ecart conversion/créances et dettes étrangères

Nature des écarts	Actif Perte latente	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif gain latent
Créances	127 870		127 870	22 263
TOTAL	127 870		127 870	22 263

5.8. Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Clients - Factures à Etablir	27 438,05
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	164 683,33
Organismes sociaux	3 767,00
Etat	12 146,00
Autres produits à recevoir	103 140,50
Intérêts courus	185,26
TOTAL	311 360

5.9. Charges à payer

Charges à payer	Montant
Intérêts courus sur emprunts	5 780,49
Fournisseurs - factures à recevoir	2 206 854,69
Clients - Avoirs à Etablir	20 991,41
Congés payés	747 168,36
Autres provisions personnel	404 270,52
Participation des Salariés	54 843,00
Charges sociales sur Congés Payés	335 300,04
Charges sociales sur autres provisions	195 383,75
Etat	340 838,70
Coopération Commerciale	2 071 365,71
TOTAL	6 382 797

5.10. Charges et produits constatés d'avance

	Montant
Charges constatées d'avance	337 659
Produits constatés d'avance	(70 770)
TOTAL DES CHARGES & PRODUITE CONSTATES D'AVANCE	266 889

5.11. Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	2 191 749	40 250		2,00

5.12. Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		18 915 809
Distributions sur résultats antérieurs		940 435
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		17 975 374
Variations en cours d'exercice		
	En moins	En plus
Variations du capital		80 500
Variations des réserves		331 379
Variations des subventions d'investissement		38 677
Variations des provisions réglementées	171 468	
Autres variations	655 454	
	SOLDE	376 366
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		17 599 008

5.13. Affectation des résultats soumise à l'Assemblée Générale

1 - Origine	Montant
Report à nouveau antérieur	82 422,57
Résultat de l'exercice	-243 574,29
dont résultat courant après impôts :	-409 087,00
Prélèvements sur les réserves	8 901 676,00
TOTAL	8 740 524,28

2 - Affectations	Montant
Autres réserves	-581 151,72
Dividendes	420 000,00
Report à nouveau	-82 422,57
TOTAL	-243 574,29

5.14. Ventilation du Chiffre d'Affaires

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/08	Total 31/12/07	% 08/07
VENTES VINS BOUTEILLES	63 677 074	32 102 337	95 779 411	85 366 799	12,20 %
VENTES VINS VRAC	6 314 366	1 539 931	7 854 297	7 042 052	11,53 %
PRESTATIONS	4 217 790	223 521	4 441 310	4 569 113	-2,80 %
AUTRES	247 499	3 865	251 364	112 352	123,73 %
TOTAL	74 456 729	33 869 654	108 326 382	97 090 316	11,57 %

5.15. Quote-part résultats sur Opération en commun

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
GIE ORMARINE	2 359	1 685
TOTAL	2 359	1 685

Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré
GIE SCEP	(19 080)	(17 172)
TOTAL	(19 080)	(17 172)

5.16. Charges et Produits exceptionnels

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
VNC des immobilisations corporelles cédées	1 117	675
Rappel d'impôts	23 253	675
Dotation Amortissements dérogatoires	25 059	671
Autres	1 424	671
TOTAL	50 853	

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Produits de cessions d'immobilisations corporelles	1 207	775
Produits de cessions d'immobilisations financières	911	775
Quote part de subvention	53 573	777
Amortissements dérogatoires	196 528	787
Reprise Provision frais complémentaires	18 989	787
TOTAL	271 208	

5.17. Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices

<i>Répartition</i>	<i>Résultat avant impôt</i>	<i>Impôt dû</i>	<i>Résultat net après impôt</i>
Résultat courant	(457 210)	25 321	(482 531)
Résultat exceptionnel à court terme	220 355	(73 444)	293 799
Résultat exceptionnel à long terme			
Participations des salariés aux fruits de l'expansion	(54 843)		(54 843)
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	(291 698)	(48 123)	(243 575)

Note 6. Engagements financiers et Autres informations

6.1. Crédit Bail

<i>Rubriques</i>	<i>Terrains</i>	<i>Constructions</i>	<i>Matériel outillage</i>	<i>Autres immobilisations</i>	<i>Total</i>
VALEUR D'ORIGINE			3 816 963	966 850	4 783 813
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs			780 592	220 258	1 000 850
Exercice en cours			28 757	137 171	165 928
TOTAL			809 349	357 429	1 166 778
VALEUR NETTE			3 007 614	609 421	3 617 035
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			982 553	447 674	1 430 227
Exercice en cours			766 249	269 406	1 035 655
TOTAL			1 748 802	717 080	2 465 882
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus			711 465	223 369	934 834
A plus d'un an et moins de 5 ans			1 720 562	152 837	1 873 399
A plus de cinq ans			13 956		13 956
TOTAL			2 445 983	376 206	2 822 189
VALEUR RESIDUELLE					
Montant pris en charge ds exerc.			766 249	269 406	1 035 655

6.2. Engagements financiers donnés et reçus

<i>Engagements donnés</i>						
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Au profit de</i>				
		<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Participations</i>	<i>Autres entreprises liées</i>	<i>Autres</i>
Obligations cautionnées	60 980					60 980
Cautions de garanties	610					610
Caution Banque ONIVINS	17 331					17 331
Cautions bancaires	9 314 209		9 314 209			
TOTAL	9 393 130		9 314 209			78 921

<i>Engagements reçus</i>						
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Accordés par</i>				
		<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Participations</i>	<i>Autres entreprises liées</i>	<i>Autres</i>
TOTAL						

<i>Engagements réciproques</i>						
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Participations</i>	<i>Autres entreprises liées</i>	
						<i>Autres</i>
contrat achats vins	18 998 000					18 998 000
TOTAL	18 998 000					18 998 000

6.3. Dettes garantis par des sûretés réelles

<i>Rubriques</i>	<i>Montant garanti</i>
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	4 910 431
NANTISSEMENT FONDS DE COMMERCE	3 330 000
NANTISSEMENT TITRES	1 580 431
TOTAL	4 910 431

6.4. Situation latente ou différée

<i>Rubriques</i>	<i>Montant</i>
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	212 829
Amortissements dérogatoires	83 786
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	296 615
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	360 101
Participation des salariés	18 279
Autres	68 411
TOTAL ALLEGEMENTS	446 791
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	(150 176)

IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	106 308
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	106 308

6.5. Effectif Moyen

<i>Effectifs</i>	<i>Personnel salarié</i>	<i>Personnel à disposition de l'entreprise</i>
Dirigeants	1	
Cadres	69	
Agents de maîtrise et Techniciens	37	
Employés et ouvriers	113	
TOTAL	220	

6.6. Identité société Mère consolidant la société

<i>Dénomination sociale - siège social</i>	<i>Forme</i>	<i>Montant capital</i>	<i>% détenu</i>
SOCIETE D'INVESTISSEMENT D'OCCITANIE 34150 SAINT FELIX DE LODEZ	SA	1 908 800	72,35 %

6.7. Liste des filiales et participations

<i>Dénomination</i> <i>Siège Social</i>	<i>Capital</i> <i>Capitaux Propres</i>	<i>Q.P. Détenue</i> <i>Divid.encaiss.</i>	<i>Val. brute Titres</i> <i>Val. nette Titres</i>	<i>Prêts, avances</i> <i>Cautions</i>	<i>Chiffre d'affaires</i> <i>Résultat</i>
FILIALES (plus de 50%)					
SCEA FENOUILLET	543 600	99,97 %	543 536	391 197	369 757
	552 028		543 536		1 141
SCEA PIVE	480 032	99,99 %	784 897	506 386	311 531
	490 629	23 516	784 897		10 597
SCI BESSAC	16 000	100,00 %	458 101	745 667	353 201
	370 104	152 681	458 101		151 687
IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	40 000	100,00 %	770 172		2 025 939
	731 527		770 172		2 580
TRANSPORTS LODEZIENS	304 698	99,95 %	303 374	200 000	3 259 934
	220 656		303 374		32 586
GIE SCEP		90,00 %		10 658	(19 080)
GASSIER	150 000	100	150 000		11 043 367
	1 138 626		150 000		179 368
CANNON WINES	3 440 588	56	1 058 803	370 194	6 171 451
	(1 952 942)		419 803		(447 364)
GIE ORMARINE	20 000	50	10 000		154 109
	22 359		10 000		2 359
OGIER	1 117 032	100	1 427 480	351 865	34 636 529
	9 263 306	351 865	1 427 480		457 805
JEANJEAN POLSKA	101 671	100	83 672	32 033	2 049 394
	73 005		83 672		(82 297)
RIGAL	240 000	100	3 804 271		18 449 886
	1 829 236	100 200	3 804 271		379 335
Antoine MOUEIX	2 000 000	100	2 000 000	2 846 251	19 285 774
	1 348 149		2 000 000		55 905
CAZES	40 000	67	60 000	4 220 000	3 906 524
	476 017		60 000		12 893
JEANJEAN CANADA	1	100	1		134 873
	44 955		1		12 495
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
VIGNERONS ET PASSIONS SARL	1 000	30,00 %	300		
AUTRES TITRES					

6.8. Incidence évaluations fiscales dérogatoires

<i>Rubriques</i>	<i>Dotation</i>	<i>Reprise</i>	<i>Montant</i>
RESULTAT DE L'EXERCICE Impôt sur les bénéfices			(243 574) (48 123)
RESULTAT AVANT IMPOT			(291 697)
Amortissements dérogatoires	25 059	196 528	(171 469)
PROVISIONS REGLEMENTEES	25 059	196 528	(171 469)
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			(463 166)

3 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels Jeanjean SA clos le 31 décembre 2008

ERNST & YOUNG AUDIT
1025, RUE HENRI BECQUEREL CS 39520 34961 MONTPELLIER CEDEX 2
SAS AU CAPITAL VARIABLE

MAZARS
SIEGE SOCIAL : TOUR EXALTIS - 61 RUE HENRI REGNAULT - 92 075 LA DEFENSE CEDEX
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur:

- le contrôle des comptes annuels de la société JEANJEAN SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte

que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce :

Estimations comptables

▪ La note « Règles et méthodes comptables » au point « Titres immobilisés » de la page 10 de l'annexe expose que les titres de participation et les créances rattachées font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur comptable et mentionne les principes retenus par la société pour déterminer cette valeur actuelle.

Nos travaux ont consisté à vérifier l'application de ces principes et à apprécier les données et hypothèses utilisées par la société pour procéder à ces estimations. Nous avons examiné les modalités de calcul de la valeur actuelle. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de celles-ci.

▪ Votre société a constitué des provisions pour dépréciation, principalement sur certains actifs, tels que présentées dans les notes « Dépréciation des créances » et « Dépréciation des stocks » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de celles-ci ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

▪ la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,

▪ la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Toulouse et Montpellier, le 30 avril 2009

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT
MARIE-THERESE MERCIER

MAZARS
MICHEL VAUX

4 – Comptes consolidés Jeanjean SA au 31-12-2008

Compte de résultat

Bilan

Tableau de flux de trésorerie

Tableau de variation des capitaux propres

Notes annexes

Compte de résultat consolidé

en milliers d'Euros

	Notes	31-déc-08	31-déc-07
Chiffre d'affaires		174 294	155 081
Achats consommés		(122 098)	(107 623)
Charges de personnel	23	(21 498)	(20 104)
Charges externes		(17 263)	(17 241)
Impôts et taxes		(3 979)	(5 008)
Dotations aux amortissements		(4 410)	(4 007)
Dotations aux provisions	21	(1 051)	(1 419)
Autres produits opérationnels		1 405	2 941
Autres charges opérationnelles		(634)	(855)
Résultat opérationnel		4 766	1 765
		-	-
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		5	-
Coût de l'endettement financier brut		(2 939)	(2 188)
Coût de l'endettement financier net		(2 935)	(2 188)
Autres produits et charges financiers		314	307
Charge d'impôt	26	(1 137)	550
Résultat net des activités poursuivies		1 008	435
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	4 286
Résultat net		1 008	4 721
Résultat net - Part des minoritaires		(192)	(282)
Résultat net - Part du groupe		1 200	5 003
Résultats par action en euros (part du groupe) :			
- de base pour le résultat net		0,58	2,35
- de base pour le résultat des activités poursuivies		0,58	0,34
- dilué pour le résultat net		0,80	2,52
- dilué pour le résultat des activités poursuivies		0,80	0,54

Bilan consolidé
en milliers d'Euros

	Notes	31-déc-08	31-déc-07
Goodwill	7	3 792	3 502
Immobilisations incorporelles	6	4 578	4 635
Immobilisations corporelles	5	38 455	34 012
Actifs financiers non courants	9	425	147
Impôts différés actifs		22	
Actifs non courants		47 272	42 296
Stocks	10	36 736	29 963
Clients	11	44 864	43 079
Autres créances	12	11 210	10 495
Actifs d'impôts exigibles		40	1 451
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	1 133	1 379
Actifs disponibles à la vente		-	6 623
Actifs courants		93 984	92 990
TOTAL ACTIF		141 256	135 286
Capital émis	15	4 383	4 303
Primes d'émission		3 155	3 155
Réserves		20 213	16 379
Résultat Part du Groupe		1 200	5 003
Capitaux propres Part du Groupe		28 952	28 840
Intérêts Minoritaires		(835)	(511)
Capitaux propres		28 116	28 329
Dettes financières	17	12 982	10 368
Passifs d'impôts différés		4 452	3 455
Provisions part non courante	21	494	612
Passifs non courants		17 928	14 435
Dettes financières - part à moins d'un an	17	44 234	39 250
Dettes d'impôt exigible		210	-
Fournisseurs et comptes rattachés		36 940	38 506
Provisions part courante	21	563	753
Autres passifs courants	22	13 265	14 013
Passifs courants		95 211	92 522
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		141 256	135 286

Tableau de flux de trésorerie
en milliers d'Euros

	<i>Notes</i>	31-déc-08	31-déc-07
Résultat net consolidé		1 008	4 720
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)		4 153	2 114
Autres produits et charges calculés		626	227
Plus ou moins values de cessions		39	(4 162)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et im		5 826	2 899
Coût de l'endettement financier net		2 816	2 235
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		1 137	(545)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et im		9 779	4 589
Impôts versés		1 095	(2 069)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(8 689)	(1 871)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		2 184	649
Décaissements liés aux investissements corporels et incorporels		(5 250)	(6 009)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		873	1 611
Décaissements liés aux investissements financiers non courants	14	(8)	(1 934)
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants		3 840	
Variation nette des prêts et créances		(263)	
Acquisition de filiales et autres unités d'exploitation, nette de la trésorerie	4	(2 333)	
Cession de filiales et autres unités de production	14	-	3 667
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(3 142)	(2 665)
Achats et ventes d'actions propres	15	(735)	66
Dividendes payés au cours de l'exercice		-	
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(940)	(958)
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		-	(4)
Encaissement liés aux nouveaux emprunts		6 085	3 123
Remboursement d'emprunts		(5 752)	(5 812)
Intérêt financiers nets versés		(2 816)	(2 235)
Autres flux liés aux opérations de financement		(1 392)	3 278
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(5 552)	(2 542)
Incidence des variations des cours des devises		(4)	144
Variation de trésorerie nette		(6 513)	(4 414)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	13	(25 291)	(20 877)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	13	(31 804)	(25 291)

Les "encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants" sur l'exercice 2008 correspondent à la cession de Vignobles des Terroirs en février 2008. De plus la variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité inclut le remboursement de 2.8 M€ de compte courants associés à cette cession.

Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'Euros

	Capital	Primes d'émission	Titres auto détenus	Réserves et résultats consolidés	Total Capitaux Propres Groupe	Minoritaires	Total Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 200	4 303	3 155	(827)	17 543	24 174	(172)	24 002
Résultat net de l'exercice				5 003	5 003	(282)	4 721
Ecart de conversion				85	85	59	144
Total des produits et charges de l'exercice				5 088	5 088	(223)	4 865
Augmentation de capital					-		-
Paiements fondés sur des actions				461	461		461
Opérations sur titres autodétenus			1	65	66		66
Dividendes versés				(958)	(958)	(4)	(962)
Variation du périmètre de consolidation					-	(110)	(110)
Autres variations				9	9	(2)	7
Capitaux propres au 31 décembre 200	4 303	3 155	(826)	22 208	28 840	(511)	28 329
Résultat net de l'exercice				1 200	1 200	(192)	1 008
Ecart de conversion				(55)	(55)	(30)	(85)
Total des produits et charges de l'exercice				1 145	1 145	(222)	923
Augmentation de capital	81			(81)	-		-
Paiements fondés sur des actions				503	503		503
Opérations sur titres autodétenus			(734)		(734)		(734)
Dividendes versés				(940)	(940)		(940)
Autres variations				138	138	(102)	36
Capitaux propres au 31 décembre 200	4 384	3 155	(1 560)	22 973	28 952	(835)	28 117

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1.	INFORMATIONS GENERALES-----	39
NOTE 2.	PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION-----	39
NOTE 3.	FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE -----	50
NOTE 4.	EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION-----	51
NOTE 5.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES -----	53
NOTE 6.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES-----	54
NOTE 7.	GOODWILL-----	55
NOTE 8.	DEPRECIATION DES ACTIFS -----	56
NOTE 9.	ACTIFS FINANCIERS -----	57
NOTE 10.	STOCKS -----	59
NOTE 11.	CREANCES CLIENTS -----	59
NOTE 12.	AUTRES ACTIFS COURANTS-----	60
NOTE 13.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE -----	60
NOTE 14.	ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE ET ACTIVITES ABANDONNEES-----	60
NOTE 15.	CAPITAUX PROPRES-----	61
NOTE 16.	RESULTAT PAR ACTION -----	63
NOTE 17.	DETTES FINANCIERES-----	63
NOTE 18.	COVENANTS-----	64
NOTE 19.	PASSIFS FINANCIERS-----	65
NOTE 20.	INSTRUMENTS DERIVES ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS-----	66
NOTE 21.	PROVISIONS-----	67
NOTE 22.	AUTRES PASSIFS COURANTS ET COMPTE DE REGULARISATION -----	69
NOTE 23.	CHARGES DE PERSONNEL -----	69
NOTE 24.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELLES -----	70
NOTE 25.	RESULTAT FINANCIER -----	70
NOTE 26.	IMPOTS SUR LES RESULTATS-----	71
NOTE 27.	PARTIES LIEES -----	72
NOTE 28.	ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS -----	73
NOTE 29.	INFORMATION SECTORIELLE-----	74
NOTE 30.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE LA PERIODE-----	74
NOTE 31.	INFORMATIONS DIVERSES-----	74

Note 7. Informations générales

JEANJEAN SA (ci- après « le Groupe ») est une société de droit français dont le siège social est à Saint Félix de Lodez (34). Son activité est la production, le négoce et l'élevage de l'ensemble des vins du grand sud de la France. L'activité « Service à la viticulture » a été cédée courant 2007.

En date du 27 mars 2009, le Directoire a arrêté les comptes au 31 décembre 2008 qui ont été présentés au Conseil de Surveillance le même jour et a autorisé la publication des états financiers consolidés annuels de JEANJEAN SA clos le 31 décembre 2008. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 30 mai 2009.

JEANJEAN est une société anonyme cotée sur l'Eurolist Paris Compartiment C d'Euronext Paris (Code ISIN : FR000053043). Elle est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de Commerce.

Note 8. Principes comptables et méthodes d'évaluation

• Déclaration de conformité

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 Juillet 2002, les comptes consolidés de la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et dont le règlement d'adoption est paru au Bulletin Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2008. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations (IFRIC et SIC).

Le site internet de la commission européenne sur lequel ce référentiel est disponible est le suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après.

- Options spécifiques à la première adoption des normes IFRS en 2005

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne, et en application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes internationales, les comptes consolidés du groupe Jeanjean au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été établis, pour la première fois, en conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables au 31 décembre 2005 telles qu'approuvées par l'Union européenne à cette date.

Lors de l'établissement du bilan à la date de transition du 1er janvier 2004 selon les dispositions prévues par la norme IFRS 1, Jeanjean avait retenu les choix suivants quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS :

- Regroupements d'entreprises

Jeanjean avait choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004.

- Ecart actuariels sur engagements de retraite

Jeanjean avait décidé d'adopter l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à comptabiliser à la date de transition les écarts actuariels non encore constatés en contrepartie des capitaux propres.

- Ecart de conversion

Les nouvelles normes suivantes, entrées en vigueur au 1er janvier 2007, sont appliquées par le Jeanjean a transféré en « réserves consolidées » les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères au 1er janvier 2004 après prise en compte des retraitements IFRS sur la situation d'ouverture pour un montant total de 27 milliers d'euros. Par conséquent, les différences cumulées sur la conversion en monnaie étrangère sont réputées nulles au 1er janvier 2004.

- Paiements sur la base d'actions
Pour les plans dénoués en actions, Jeanjean avait choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits n'étaient pas encore acquis au 1er janvier 2004.

- Pour toutes les autres normes IFRS, le retraitement des valeurs d'entrée des actifs et des passifs au 1er janvier 2004 avaient été effectués de façon rétrospective comme si ces normes avaient toujours été appliquées.

- Nouvelles normes et interprétations applicables en 2008

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

IFRIC 11 - IFRS 2 - Actions propres et transactions intra-groupe

Amendements d'IAS 39 et d'IFRS 7 - Reclassement des actifs financiers

L'adoption de ces interprétations n'a pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes, obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008, est sans incidence sur les comptes du groupe :

IFRIC 12 - Accords de concessions de services publics (non encore endossée par l'Union Européenne)

IFRIC 14 - IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction - endossée par l'Union Européenne en décembre 2008 mais avec une date d'application obligatoire dans l'UE différée pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2008

- Nouvelles normes et interprétations publiées par l'IASB d'application ultérieure, adoptées par l'Union européenne
 - IFRS 8 « Secteurs opérationnels » requiert la présentation d'informations sur les secteurs d'activité opérationnels du Groupe, et a remplacé les dispositions relatives à la détermination des secteurs de premier niveau (secteurs d'activité) et de second niveau (secteurs géographiques). Cette norme applicable au Groupe à partir du 1er janvier 2009 ne fait pas l'objet d'une application anticipée. Les impacts potentiels sur l'annexe aux comptes consolidés du Groupe sont en cours d'analyse.
 - IAS 23 amendée « Coûts d'emprunt ».
 - IFRS 2 amendée « Conditions d'acquisition des droits et annulations » ;
 - IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » ;
 - IFRIC 13 « Programmes de fidélité clients » ;
 - IFRIC 14 « Avantages au personnel : actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum », cette interprétation ne concerne pas le Groupe ;

Aucune de ces normes ou interprétations dont l'anticipation est possible n'a fait l'objet d'une application anticipée.

- Nouvelles normes et interprétations publiées par l'IASB d'application ultérieure, non encore adoptées par l'Union européenne
 - IFRIC 12 « Concessions de services publics », cette interprétation ne concerne pas le Groupe ;
 - IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier », cette interprétation ne concerne pas le Groupe ;
 - IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » ;

- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » ;
- IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés ou individuels » ;
- Amendements IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation »
- Amendements IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée ».
- Amendements d'IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : Eléments éligibles à la couverture
- IFRIC 17 - Distributions en nature aux propriétaires
- Améliorations des IFRSs. L'IASB a publié un ensemble d'amendements au référentiel dont la finalité première est la suppression d'incohérences et la clarification de certains termes utilisés. Des dates d'entrée en vigueur ont été prévues distinctement pour chacun de ces amendements

Les effets de ces normes et interprétations sont en cours d'analyse

• **Base de préparation des états financiers**

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indications contraires.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers et actifs financiers disponibles à la vente (qui sont évalués à la juste valeur) conformément aux règles édictées par les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tels qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2007 ont une durée de 12 mois.

• **Comparabilité**

- Le 31 août 2007, le Groupe Jeanjean a cédé le pôle "Services à la viticulture". Ce pôle constituant une activité au sens de l'IFRS 5, au niveau du compte de résultat, les charges et produits nets d'impôt du pôle Service ont été reclassés au 31 décembre 2007 sur la ligne "Résultat net d'impôt des activités arrêtées.". Après analyse des impacts économiques, il a été considéré justifié lors de l'arrêté des comptes 2007 de ne pas annuler sur la période du 1^{er} janvier jusqu'au 31 août 2007 les flux intragroupes avec le pôle cédé, car la quasi-totalité de ces flux perdureront après la cession. Ces flux intragroupe avec le pôle Services auraient du être éliminés selon une application stricte de la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels.

La cession de ce pôle Services au 31 août 2007 a été assortie, en annexe au contrat de cession, d'un contrat de prestations de services signé entre le Groupe JEANJEAN et le nouvel actionnaire qui se traduit par une poursuite des flux entre le groupe JEANJEAN et les sociétés cédées. Ce contrat concerne toutes les opérations de mises en bouteilles à la propriété du Groupe JEANJEAN réalisées par les sociétés cédées à compter de la date de cession, et s'appliquera au minimum pendant une période de 5 ans.

Si l'on élimine tous ces flux intercos, on montre un résultat des activités poursuivies réduit aux opérations avec des tiers en 2007, alors que la cession fait réapparaître en 2008 les transactions avec les sociétés cédées. La comparabilité des activités poursuivies d'un exercice à l'autre, objectif recherché par la norme IFRS 5, n'est alors pas remplie et fausse la lecture des états financiers.

La stricte application apportée rétrospectivement au compte de résultat 31/12/2007 conduirait à présenter les comptes comme suit :

	31-déc-08	31-déc-07	31/12/2007 avec élimination intercos Pôle Services
Chiffre d'affaires	174 294	155 081	154 904
Achats consommés	(122 098)	(107 623)	(106 653)
Résultat opérationnel	4 766	1 765	2 558
Résultat net des activités poursuivies	1 008	435	1 227
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		4 286	3 494
Résultat net	1 008	4 721	4 721

- les Autres produits de l'activité (74 K€ en 2007) ont été reclassés de "Autres produits de l'activité" en "Autres produits opérationnels"

• Règles de consolidation

Les filiales sous contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés.

• Regroupement d'entreprises

• Goodwill

A la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le goodwill est diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. Les goodwill générés par des acquisitions antérieures au 1er janvier 2004 sont présentés pour leur valeur nette comptable à cette même date. Les goodwill ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation annuels ou plus fréquemment dès l'existence d'indices de perte de valeur.

• Goodwill négatif

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables comptabilisés excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat opérationnel de l'exercice.

• Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe.

Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Lors d'acquisitions d'intérêts minoritaires, la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

- **Paiements en actions**

Des attributions d'actions gratuites peuvent être décidées par le Groupe et dénouées en actions Jeanjean S.A à émettre. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces actions gratuites est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites actions à la date de leur attribution et au nombre d'actions supposées acquises à la fin de la période d'acquisition des droits.

La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question.

Cette dépense est constatée en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

- **Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice auquel s'ajoute le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives

- **Conversion des opérations en devises**

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui correspond à la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

- **Transactions en devises**

Les transactions en devises sont converties sur la base du cours en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ses opérations et de la conversion au taux de change à la clôture des actifs et passifs libellés en devises sont comptabilisés en produits ou en perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

- **États financiers libellés en devises**

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros au cours en vigueur à la date de clôture des comptes.

Cette conversion s'applique également au goodwill.

Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros au cours de change moyen de la période. Les capitaux propres sont convertis au taux historique. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Ecart de conversion », jusqu'à la cession complète de la société.

- **Immobilisations corporelles**

- **Evaluation**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles résultant de tests de valeur.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comporte des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément de la structure.

Les coûts des réfections périodiques sont capitalisés et amortis sur la durée d'utilisation prévue.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs corporels sont capitalisées si elles contribuent à augmenter les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées distinctement à l'actif en remplacement du bien remplacé ou renouvelé.

- **Amortissement**

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle soit :

Terrains	non amortis
Plantations (vignes)	15 à 35 ans
Constructions	10 à 25 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	entre 5 et 10 ans

- **Contrats de location**

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

- **Actifs biologiques**

Les vignes figurant en immobilisations constituent des actifs biologiques selon IAS 41. Leur juste valeur n'est pas estimable de façon fiable. En effet, les plantations sont liées physiquement au terrain sur lequel elles sont plantées, et il n'existe pas de marché séparé pour ces plantations. De plus, aucun marché actif n'existe pour les actifs concernés combinés, c'est-à-dire pour les actifs biologiques, le terrain vierge et les améliorations foncières dans leur totalité. Ces vignes sont donc évaluées au coût diminué des amortissements et pertes de valeur.

- **Immobilisations incorporelles**

- **Evaluation**

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charge dès qu'encourues.

- **Amortissement**

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

	Frais de développement ERP	Marques	Logiciels
Durée d'utilité	Finie	Indéfinie	Finie
Amortissement linéaire	7 ans	Non amorties	1 à 3 ans
Généré en interne ou acquis	Générés en interne et acquis	Acquises	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement jusqu'à la date de mise en service effective puis quand un indice de perte de valeur apparaît	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît	Quand un indice de perte de valeur apparaît

La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

• Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur comptable d'un actif est dépréciée lorsque sa valeur comptable devient inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

• Perte de valeur des goodwill

Les goodwill et actifs incorporels ayant une durée de vie indéterminée, de même que les actifs à long-terme non encore mis en service, sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, au 31 décembre.

Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une UGT est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou services liés et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents de ceux des autres UGT.

Les différentes UGT retenues par le Groupe sont décrites dans la note 7 « Goodwill ».

La valeur comptable d'une UGT est dépréciée lorsqu'elle devient inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'UGT nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation du groupe d'actifs. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif ou au groupe d'actifs. Le taux retenu est déterminé, selon les actifs retenus, à partir du coût moyen pondéré du capital et s'élève à 8,5 % pour 2008 (contre 10 % pour 2007).

Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont prudentes et conformes aux données de marché disponibles (comprises entre 2 et 2,5%).

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

- **Instruments financiers**

Les actifs et passifs financiers sont traités par les normes :

- IAS 32 « Instruments financiers : Présentation »,
- IAS 39 « Instruments financiers : Evaluation et Comptabilisation »,
- IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir ».

- **Classification des instruments financiers**

Les actifs financiers inclus dans le champ d'application d'IAS 39 sont classés, selon le cas, en :

- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- Prêts et créances ;
- Placements détenus jusqu'à leur échéance ou
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les investissements sont initialement comptabilisés à la juste valeur qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans les catégories « juste valeur par le résultat » ou « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur.

Pour les investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence au prix de marché publié à la date de clôture. Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur actuelle d'un autre instrument quasiment identique ou calculée sur la base des flux de trésorerie attendus de l'investissement.

- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Le Groupe inclut dans cette catégorie les seuls actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction acquis en vue d'être revendus à court terme. Les profits et les pertes sur ces actifs sont enregistrés en résultat. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2008 et 2007, cette catégorie correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie (VMP).

- Actifs disponibles à la vente

Les résultats sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres sur une ligne distincte jusqu'à ce que :

- l'investissement soit vendu, encaissé ou décomptabilisé d'une autre manière ou,
- jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur.

Le résultat cumulé enregistré jusqu'alors en capitaux propres est repris dans le compte de résultat. Les seuls actifs financiers de cette catégorie aux 31 décembre 2008 et 2007 sont les titres de participation non consolidés.

- Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés assortis d'échéances fixes de paiements déterminés ou déterminables sont classés en placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les investissements prévus pour être conservés sur une période indéfinie ne font pas partie de cette classification. Il n'existe pas de tels instruments dans les comptes de la société au 31 décembre 2008 et 2007

- Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2008 et 2007, cette catégorie est principalement composée de dépôts et cautions versées et de créances clients.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

- **Instruments financiers dérivés**

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats sur des devises étrangères et des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêt et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur.

S'agissant de montants non significatifs, le Groupe a fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39. Ainsi, les actifs et les passifs sont comptabilisés à chaque clôture à leur juste valeur, et les variations de juste valeur sont enregistrées directement dans le compte de résultat financier de la période.

- **Actions propres**

Les actions propres sont inscrites en diminution du poste de réserves consolidées.

- **Dépréciation des actifs financiers**

Une dépréciation est comptabilisée en résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de ces actifs financiers. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat. Toute reprise ultérieure de dépréciation est également enregistrée en résultat.

- **Stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût moyen pondéré est calculé pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis et semi-finis. Ce coût moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

Le coût des produits finis et semi finis inclus des coûts de conditionnement et des frais accessoires (filtration et traitement des vins notamment).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

- **Clients et autres débiteurs**

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

- **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés nets des concours bancaires courants.

- **Capital et réserves**

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale.

- **Dettes financières**

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur coût amorti qui correspond à leur valeur nominale d'origine diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont, par la suite, évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt calculé selon le taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

- **Impôts différés**

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. La valeur fiscale est déterminée à partir des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base du taux d'impôt qui a été adopté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

- **Avantages du personnel**

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charge de la période à laquelle ils sont rattachés.

Pour le régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les droits sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Les coûts sont estimés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, ils sont évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et de survie.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat à chaque clôture.

Le Groupe ne possède pas de régime particulier à prestations définies autre que le régime légal d'indemnités de départ en retraite de droit français et défini par la convention collective en vigueur.

- **Autres provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût financier.

- **Fournisseurs et autres créditeurs**

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur coût à l'exception de la dette contractée par l'achat de la SCI Baron Georges qui a été actualisée au taux de 3,92%.

- **Reconnaissance du revenu**

- **Ventes de biens**

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable.

Le chiffre d'affaires consolidé s'entend net des accords de coopération commerciale.

- **Prestations de services**

Le chiffre d'affaires généré par les prestations est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de celles-ci.

- **Intérêts**

Les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif qui est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier) pour la valeur comptable nette de l'actif financier.

- **Dividendes reçus**

Les produits sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit de percevoir le paiement.

- **Subventions publiques**

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. La subvention est comptabilisée en produit dans les exercices qui ont supporté les coûts qu'elle compense.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

- **Estimations et incertitudes**

La préparation des états financiers implique le recours à des estimations et à des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants de certains actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes.

Résumé des jugements et estimations significatifs

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Cependant, le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait entraîner un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période antérieure.

- **Jugements**

Le management a émis des hypothèses en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont les effets sont significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers concernant les contrats de location pour lesquels le Groupe est locataire.

En effet, le Groupe conclut régulièrement des contrats de location portant sur des équipements. Le Groupe analyse à la date de signature de chaque contrat, sur la base des termes et conditions des conventions, s'il conserve ou non la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens loués. Selon l'analyse ainsi effectuée, ils sont comptabilisés soit comme des contrats de location simple, soit comme des contrats de location-financement.

Au 31 décembre 2008, le Groupe n'est bailleur dans aucun contrat de location simple ni contrat de location financement.

- **Recours à des estimations**

Dans le contexte de crise économique qui a marqué l'année 2008, la management a accordé une attention particulière à ces estimations, notamment en ce qui concerne les créances et les provisions pour risques.

Les principales estimations utilisées sont les suivantes :

➤ Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir subi une perte de valeur.

Dans le cadre de ses calculs de valeur d'utilité, le management procède à une estimation des flux de trésorerie futurs que l'entité s'attend à obtenir de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie, et retient un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs. Des détails complémentaires sont communiqués en Note 8.

➤ Paiements fondés sur des actions

Le Groupe évalue le coût des transactions avec des membres du personnel et les dirigeants et réglées en instruments de capitaux propres, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués. L'estimation de la juste valeur requiert de recourir à un modèle financier décrit en Note 15 « Capitaux propres ».

➤ Impôts différés actifs

La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

La valeur comptable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reconnus au 31 décembre 2008 est de 0 K€ (contre 110 K€ en 2007) et le montant des reports fiscaux déficitaires n'ayant pas fait l'objet de l'activation d'un impôt différé actif s'élève à 1 066 K€ (contre 535 K€ en 2007). De plus amples détails sont communiqués en Note 26 « Impôts sur les résultats ».

➤ Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. Le passif net constitué au titre de ces avantages du personnel au 31 décembre 2008 s'élève à 494 K€ (2007 : 612 K€). De plus amples détails sont communiqués en Note 21 « Provisions ».

➤ Provisions pour risques et charges

La détermination du montant des provisions requiert de formuler des hypothèses et retenir des estimations sur les niveaux de coûts attendus ainsi que sur la période durant laquelle la sortie de ressources interviendra. Le montant des provisions pour risques et charges comptabilisées au 31 Décembre 2008 est de 563 K€ (contre 753 K€ en 2007). De plus amples détails sont fournis en Note 21 « Provisions ».

Note 9. Faits caractéristiques de la période

Le niveau d'activité du Groupe JEANJEAN en 2008 constitue le premier fait marquant : avec une croissance de plus de 12% de son chiffre d'affaires à périmètre constant, dans un marché domestique quasiment stable et un marché export fortement déprimé, cette performance témoigne de la pertinence des organisations, de l'efficacité des équipes et de l'adéquation des produits.

Le Groupe JEANJEAN a cédé en février 2008 150 hectares de vignobles acquis lors de la reprise de la société Antoine MOUEIX en 2006. De plus amples détails sont fournis en Note 14 « Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées ».

En août 2008, une promesse d'achat a été signée pour l'acquisition du château Capet Guillier, propriété de 20 hectares en Saint-Emilion Grand Cru. De plus amples détails sont fournis en Note 27 « Evènements postérieurs à la clôture de la période ».

Le mode de gouvernance de JEANJEAN SA a évolué en 2008 d'une société à Conseil d'Administration en société à Conseil de Surveillance et Directoire.

Le Rapport du Président établi en fonction des dispositions légales précise l'organisation de cette nouvelle gouvernance.

Note 10. Evolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2008, le périmètre de consolidation du groupe JEANJEAN comprend 24 sociétés qui sont toutes consolidées par intégration globale (contre 24 sociétés au 31 décembre 2007),

Au cours de l'exercice les opérations suivantes ont été effectuées :

- Fusion absorption par la SAS Antoine MOUEIX de la société AML EMBOUTEILLAGE au 1^{er} janvier 2008.
- Acquisition par la société OGIER de 99.80 % des parts de la SCEA RAYMOND, qui possède et exploite du vignoble à Châteauneuf-du-Pape, le 4 juillet 2008 pour 2.250 K€ v (parts sociales, immobilisations et frais d'acquisition) paiement en numéraire. La trésorerie existante dans la filiale à la date d'acquisition était de -84 k€. Cette acquisition a généré un goodwill de 290 K€. Le résultat contributif de la SCEA RAYMOND dans le résultat consolidé 2008 s'élève à -17 k€. Le Chiffres d'affaires et le résultat contributif de la SCEA RAYMOND auraient été respectivement de 205 k€ et 44 k€ si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2008.
- Acquisition de 8 parts de la société OGIER par la société JEANJEAN. La participation du Groupe est donc de 100%.

Pour mémoire, au 31 décembre 2007, le périmètre de consolidation du Groupe JEANJEAN comprenait, 24 sociétés consolidées par intégration globale (contre 26 au 31 décembre 2006).

Au cours de l'exercice les opérations suivantes avaient été effectuées :

- Rachat de 2,55% des parts de la SCEA Notre-Dame de Coussignac par la SAS Ogier
- Augmentation de capital de 237 K€ de la filiale américaine Cannon
- Création et première consolidation de la SCEA Amouroux
- Création et première consolidation de la SCI Moueix .
- Reclassement interne au groupe de parts consolidés des SCEA Château Grand Renom et Saint Christophe détenues par la SAS Antoine Moueix Lebegue
- Cession du Pôle Service Comosud hors Impression de l'Enclos.

Liste des sociétés du Groupe :

NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
JEANJEAN SA (Mère) N° SIRET 896.520.038.00010	100.00%	100.00%	Euro	Intégration globale
SAS OGIER CAVE DES PAPES N° SIRET 572.621.035.00045	100.00%	100.00%	Euro	Intégration globale
GIE S.C.E.P. N° SIRET 897.330.015.00016	100.00%	100.00%	Euro	Intégration globale
SCI CAVES BESSAC N° SIRET 339.635.104.00013	100.00%	100.00%	Euro	Intégration globale
SARL TRANSP. LODEZIENS N° SIRET 410.604.078.00015	99.95%	99.95%	Euro	Intégration globale
SCEA LE FENOUILLET N° SIRET 413.504.507.00018	99.97%	99.97%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS DE PIVE N° SIRET 379.209.547.00015	100.00%	100.00%	Euro	Intégration globale
JEANJEAN POLSKA (POLOGNE)	100.00%	100.00%	Zloty	Intégration globale
SASU ETS LEONCE AMOUROUX N° SIRET 706.020.112.00019	100.00%	100.00%	Euro	Intégration globale
JEANJEAN CANADA (CANADA)	100.00%	100.00%	Dollar CAD	Intégration globale
CANNON WINES LTD (USA)	56.04%	56.04%	Dollar US	Intégration globale
SAS RIGAL N° SIRET 324.378.058.00014	100.00%	100.00%	Euro	Intégration globale
SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS N° SIRET 378.418.008.00017	100.00%	100.00%	Euro	Intégration globale
SAS GASSIER N° SIRET 452.421.514.00012	100.00%	100.00%	Euro	Intégration globale
SAS CAZES N° SIRET 317.809.093.00014	66.66%	66.66%	Euro	Intégration globale
SCEA NOTRE DAME DE COUSIGNAC N° SIRET 338.082.126.00016	99.61%	99.61%	Euro	Intégration globale
GIE L'ORMARINE N° SIRET 449.607.415.00014	50.00%	71.43%	Euro	Intégration globale
SCI BARON GEORGES N° SIRET 481 940 252 00010	50.00%	100.00%	Euro	Intégration globale
SAS ANTOINE MOUEIX N° SIRET 492 749 742 00015	100.00%	100.00%	Euro	Intégration globale
SCEA SAINT CHRISTOPHE N° SIRET 493 374 342 00019	99.90%	95.90%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM N° SIRET 493 374 474 00010	99.90%	95.90%	Euro	Intégration globale
SCEA AMOUROUX N° SIRET 498 305 648 00012	99.90%	99.90%	Euro	Intégration globale
SCI MOUEIX N° SIRET 498 677 053 00015	99.90%	99.90%	Euro	Intégration globale
SCEA RAYMOND N° SIRET 417 729 415 00014	99.80%	99.80%	Euro	Intégration globale

Engagement de rachat des intérêts minoritaires de la SCI Baron Georges :

Le 10 Janvier 2006, la SAS Gassier, filiale de Jeanjean, a acheté 50% des parts de la SCI Baron Georges pour 1 365 milliers d'euros, dont 775 K€ payables en 2009. Une promesse d'achat ferme (à terme fin Juillet 2009) pour les 50% restant a été signée pour une valeur de 1 300 K€, la SAS Gassier s'est donc engagé à verser 2 075 K euros en 2009.

IAS 32 a conduit à constater une dette au titre des engagements de rachat des parts détenues par les intérêts minoritaires. A ce titre, l'engagement ferme donné en 2006 aux minoritaires de la filiale consolidée par intégration globale a été comptabilisé au passif du bilan consolidé au poste « dettes financières » pour 2 075 milliers d'euros au 31 décembre 2006, 2007 et 2008. La contrepartie de cette dette financière, outre la disparition des intérêts minoritaires correspondants, est la comptabilisation d'un goodwill. La part des minoritaires sur le résultat de l'année a entraîné une variation du goodwill de -2 K€ sur l'exercice 2008.

Le groupe Jeanjean a intégré globalement la SCI Baron Georges à ses comptes 2006, 2007 et 2008.

Note 11. Immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Valeurs brutes au 1er janvier	7 998	23 551	25 013	4 683	61 245
Acquisitions	534	540	4 703	1 680	7 457
Regroupement d'entreprises	2 100	-	121	2	2 223
Reclassements de poste à poste	-	(598)	-	598	
Cessions	-	(51)	(1 988)	(253)	(2 292)
Ecart de conversion	-	-	-	-	-
Valeurs brutes au 31 décembre	10 632	23 442	27 849	6 710	68 633
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2007	409	10 745	13 653	2 426	27 233
Amortissements	81	979	2 738	476	4 274
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-	-
Cessions	-	(43)	(1 191)	(95)	(1 329)
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2008	490	11 681	15 200	2 807	30 178
Valeurs nettes au 31 décembre 2007	7 589	12 806	11 360	2 257	34 012
Valeurs nettes au 31 décembre 2008	10 142	11 761	12 649	3 903	38 455

	2008	2007
Valeurs nettes au 1er janvier	34 012	35 651
Acquisitions	7 457	7 403
Regroupement d'entreprises	2 223	-
Cessions	(963)	(2 736)
Activités abandonnées		(2 417)
Amortissements	(4 274)	(3 889)
Ecart de conversion	-	-
Valeurs brutes au 31 décembre	38 455	34 012

Les acquisitions d'immobilisations incluent 2.447 k€ au titre des contrats de location financement. La valeur des immobilisations corporelles nettes détenues en vertu de contrats de location-financement est de 7 176 K€ au 31 décembre 2008 (contre 6 531 K€ en 2007).

Les actifs pris en contrat de location-financement sont donnés en nantissement des dettes de location-financement et de location avec option d'achat correspondantes.

Les loyers restant à courir sur ces locations sont de :

	Valeur
Loyer à un an	1 902
Loyer de un à cinq ans	3 577
Loyer à plus de cinq ans	103
TOTAL	5 582

Note 12. Immobilisations incorporelles

	Logiciels (ERP)	Marques	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2007	1 137	3 724	591	5 452
Acquisitions	80	-	80	160
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-
Cessions	-	-	(30)	(30)
Reclassement	595	27	(622)	-
Valeurs brutes au 31 décembre 2008	1 812	3 751	19	5 582
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2007	306	-	511	817
Amortissements	173	-	42	215
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-
Cessions	-	-	(28)	(28)
Reclassement	522	-	(522)	-
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2008	1 001	-	3	1 004
Valeurs nettes au 31 décembre 2007	831	3 724	80	4 635
Valeurs nettes au 31 décembre 2008	811	3 751	16	4 578

	2008	2007
Valeurs nettes au 1er janvier	4 635	4 724
Acquisitions	160	321
Regroupement d'entreprises	-	-
Cessions	(2)	(81)
Activités abandonnées	-	(148)
Amortissements	(215)	(181)
Ecart de conversion	-	-
Valeurs brutes au 31 décembre	4 578	4 635

Après analyse, JEANJEAN SA n'a identifié que les coûts de développement relatifs au système d'information intégré (ERP) comme remplissant les critères de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » et devant être comptabilisés en immobilisations incorporelles.

La valeur nette des logiciels contrôlés en vertu de contrats de location-financement est de 610 K€ au 31 décembre 2008 (contre 667 K€ au 31 décembre 2007).

Les loyers restant à courir sur ces locations sont de :

	Valeur
Loyer à un an	223
Loyer de un à cinq ans	153
Loyer à plus de cinq ans	
TOTAL	376

Les marques dans le Groupe correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie. De ce fait, elles sont isolées dans un poste de bilan et ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année en application de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs »

Note 13. Goodwill

Entreprises	Valeur nette au 31/12/2007	Acquisition	Perte de valeur	Cession	Valeur nette au 31/12/2008
SA Ogier	105				105
Amouroux	144				144
Cannon Wines	483				483
CEP Français	37				37
Rigal	1 525				1 525
Cazes	420				420
Coussignac	325				325
Jeanjean	34				34
Baron Georges	431				431
Raymond		290			290
TOTAL	3 503				3 793

Un travail a été mené sur la construction des UGT qui a conduit à une recombinaison de certaines UGT. Ainsi, de façon à mieux traduire la réalité économique des flux, des regroupements d'UGT ont été opérés.

Les sociétés civiles immobilières ou d'exploitation agricoles ont été rattachées à la Maison de Vin dont elles dépendent directement (exemple SCEA Cousignac rattachée à Ogier), ceci afin de traduire l'interdépendance des deux entités.

Par ailleurs, l'UGT Amouroux a été rattachée à Ogier, en considération de la part importante de l'activité d'Amouroux qui est réalisée via Ogier.

Par ailleurs, une réflexion est à l'étude qui pourrait amener à des regroupements d'UGT par grandes régions (Sud-Est, Sud-Ouest), tenant compte des synergies de plus en plus importantes entre les maisons de vins au sein de ces régions.

L'application de ces regroupements d'UGT ne modifierait en rien les résultats des tests sur l'exercice 2008.

UGT	Valeur comptable du goodwill affecté à l'UGT	Valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée
UGT Roussillon (CAZES SAS)	420	0
UGT Rhône (OGIER, AMOUROUX, RAYMOND, COUSIGNAC)	863	0
UGT Sud-ouest (RIGAL SAS)	1525	1 744
UGT Bordeaux (MOUEIX)		2 000
UGT USA (CANNON WINES Ltd)	483	
UGT Provence (GASSIER et BARON GEORGES)	431	
Divers non affecté	71	
TOTAL	3 793	3 744

Note 14. Dépréciation des actifs

Les valeurs recouvrables ont été calculées à partir de la valeur d'utilité. Les calculs sont basés sur les business plans présentés au Comité Stratégique et approuvé par le Conseil de Surveillance.

Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions est de 8,5%. Pour les flux au-delà de 5 ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance à l'infini de 2 à 2,5%, correspondant au taux de croissance à long terme estimé.

• Résultat du test de dépréciation

UGT	VNC de l'UGT	Valeur d'utilité	Dépréciation
UGT Roussillon (CAZES SAS)	5 007	7 276	
UGT Rhône (OGIER, AMOUROUX, RAYMOND, COUSIGNAC)	22 749	23 651	
UGT Sud-ouest (RIGAL SAS)	6 676	7 482	
UGT Bordeaux (MOUEIX)	16 876	20 247	
UGT USA (CANNON WINES Ltd)	-1 684	750	
UGT Provence (GASSIER et BARON GEORGES)	2 842	8 608	
TOTAL	52 466	68 014	

• Analyse de la sensibilité

en M€		Taux de croissance			
		2,0%	2,5%	3,0%	3,5%
Taux d'actualisation	8,0%	0	0	0	0
	8,5%	0	0	0	0
	9,0%	0	0	0	0
	9,5%	-1,6	-0,2	0	0
	10,0%	-3,4	-2,2	-0,8	0

L'analyse de la sensibilité des paramètres de taux d'actualisation et de taux de croissance a été réalisée sur des fourchettes allant de 8 à 10% pour le taux d'actualisation et de 2 à 3.5% pour le taux de croissance.

Dans les conditions les plus défavorables (taux d'actualisation de 10% et taux de croissance de 2%), les tests de sensibilité donnent un impact maximal de – 3,4 M€.

Toutefois, il convient de noter que le Groupe Jeanjean a fait réaliser en décembre 2008 par un cabinet d'expertise indépendant renommé une évaluation de ses différentes entités. Le taux d'actualisation retenu se situait entre 7.7% et 8% et les valorisations sont toutes ressorties très largement au dessus des valeurs d'utilité mentionnées dans le tableau précédent.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur les exercices 2007 et 2008.

Note 15. Actifs financiers

Pour l'ensemble des actifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

La juste valeur des Actifs financiers disponibles à la vente (titres de participation non consolidés) n'étant pas déterminable de façon fiable, ces titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

• Au 31 décembre 2008

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2008	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	3 792					3 792
Immobilisations incorporelles	4 578					4 578
Immobilisations corporelles	38 455					38 455
Autres actifs financiers	425	82	343			-
Impôts différés actifs	22					22
ACTIFS NON COURANTS	47 272	82	343	-	-	46 847
Stocks	36 736					36 736
Créances clients	44 864		44 864			-
Autres créances	11 210		7 665			3 546
Actifs d'impôts exigibles	40					40
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 133				1 133	-
Actifs disponibles à la vente	-					-
ACTIFS COURANTS	93 984	-	52 529	-	1 133	40 322

Les autres créances correspondent notamment aux avances fournisseurs pour 7573 k€.

- **Au 31 décembre 2007**

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2007	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	3 502					3 502
Immobilisations incorporelles	4 635					4 635
Immobilisations corporelles	34 012					34 012
Autres actifs financiers	147	30	117			-
Impôts différés actifs	-					-
ACTIFS NON COURANTS	42 296	30	117	-	-	42 149
Stocks	29 963					29 963
Créances clients	43 079		43 079			-
Autres créances	10 495		5 251			5 244
Actifs d'impôts exigibles	1 451					1 451
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 379				1 379	-
Actifs disponibles à la vente	6 623					6 623
ACTIFS COURANTS	92 990	-	48 330	-	1 379	43 281

- **Variation des actifs financiers**

	31/12/07	Acquisitions	Diminutions	Variation juste valeur	31/12/08
Actifs financiers disponibles à la vente	30	52			82
Placements détenus jusqu'à leur échéance					
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat					
Prêts et créances financières	117	314	-88		343
Total	147	366	-88		425

- **Echéancier des actifs financiers**

Au 31 décembre 2008	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers disponibles à la vente	82			82
Placements détenus jusqu'à leur échéance				
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat				
Prêts et créances financières	343			343
Total	425			425

- **Actifs financiers en souffrance ou dépréciés – application à l'encours clients et comptes rattachés**

	Actifs en souffrance à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	Au-delà d'un an	Total			
Actifs financiers disponibles à la vente							82	82
Placements détenus jusqu'à leur échéance								
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat								
Prêts et créances financières							343	343
Total	-	-	-	-	-	-	425	425

Note 16. Stocks

	31-déc.-08	31-déc.-07
Matières premières (matières sèches)	4 092	3 134
Vins en vrac	16 247	10 359
Vins en bouteille	16 505	17 004
Autres	324	171
Valeur brute	37 169	30 668
Dépréciation	(433)	(705)
Valeur nette	36 736	29 963

Note 17. Créances clients

• Variation

	Valeur brute 31/12/2008	Provisions 31/12/2008	Valeur nette 31/12/2008	Valeur nette 31/12/2007
Créances clients	37 139	2 245	34 894	33 885
Effets à l'encaissement	9 971		9 971	9 194
Total	47 109	2 245	44 864	43 079

• Echancier

	non échus et <90 jours	Entre 90 et 120 jours	> 120 jours	Total
Créances clients non dépréciées	43 080	312	422	43 814
Autres actifs financiers non Créances clients dépréciées	340	38	672	1 050
Total	43 420	350	1 094	44 864

Note 18. Autres actifs courants

Au 31 décembre 2008	Valeur brute 31/12/2008	Provisions 31/12/2008	Valeur nette 31/12/2008	Valeur nette 31/12/2007
Fournisseurs	7 573		7 573	5251
Personnel	87		87	93
Charges constatées d'avance	512		512	427
Créances fiscales et divers	3 038		3 038	4724
Créances d'impôt exigible	40		40	1451
Actifs destinés à être cédés				6623
Total	11 251		11 251	18 569

Note 19. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Solde au 31/12/08	Variation	Solde au 31/12/07
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	1 133	(246)	1 379
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 133	(246)	1 379
Découverts et concours bancaires courants	(32 937)	(6 266)	(26 671)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	(31 804)	(6 512)	(25 292)

Note 20. Actifs non courants destinés à être et activités abandonnées

a) Cession du pôle Service

Le 31 août 2007, le Groupe Jeanjean avait cédé le pôle "Services à la viticulture" (composé des filiales Comodoc, Comosud, Comoval, Comovence). Ce pôle constituant une activité au sens de la norme IFRS 5, au niveau du compte de résultat, les charges et produits nets d'impôt du pôle Service, hors Impressions de l'Enclos, avaient été reclassés sur la ligne "Résultat net des activités arrêtées", pour le compte de résultat du 31/12/2007.

Le pôle Services a été déconsolidé à compter du 31 août 2007. Le détail du résultat net des activités abandonnées était le suivant:

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/07	
Chiffre d'affaires	7 272	
Charges opérationnelles	-6 711	
plus-value nette de cession	3 810	
Résultat opérationnel	4 371	
Résultat financier	-47	
Résultat exceptionnel	0	
Impôt et participation	-37	
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	4 286	
Résultat net par action de base des activités abandonnées	2,05	
Résultat net par action dilué des activités abandonnées	1,97	

Le détail des flux de trésorerie relatifs aux activités abandonnées était le suivant:

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/07
Flux de trésorerie générés par l'activité	725
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-143
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-480
Total flux de trésorerie des activités abandonnées	102

b) Cession sous-groupe Vignobles de Terroirs.

Le Groupe Jeanjean avait entamé fin 2007 des discussions en vue de la cession du sous groupe Vignobles de Terroirs, non consolidé aux 31 décembre 2006 et 2007 car le groupe Jeanjean n'en détenait pas le contrôle effectif. La valeur des titres de cette société (3,8 M€) ainsi que les comptes courants y afférents (2,8 M€) avaient été classés en actif destiné à être cédé au 31 décembre 2007.

Cette cession est intervenue en février 2008, à la valeur comptable. Aucune plus ou moins-value de cession n'a été dégagée.

Note 21. Capitaux propres

- **Capital social**

Au 31 décembre 2008, le capital est composé de 2 191 749 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 2 euros. La prime d'émission s'élève à 3 154 752 €.

40 250 actions ont été émises pour satisfaire la première tranche d'actions gratuites, avec un impact de 81 k€ sur le capital et -81 k€ sur les réserves.

- **Ecart de conversion**

Les écarts de conversion sont de 154 K€ (240 K€ en 2007) correspondant principalement aux variations du dollar (US et Canadien) et du Zloty.

Les gains de change représentent 511 K€ et les pertes de change 315 K€ au cours de l'exercice (contre respectivement 186 K€ et 399 K€ pour 2007).

- **Actions propres**

	Nombre de titres	Valeur en K€
Au 31 décembre 2007	65 016	826
Acquisitions	80 966	1 101
Cessions	(26 572)	(367)
Au 31 décembre 2008	119 410	1 560

- **Dividendes**

Le Conseil de surveillance proposera à l'AG du 30 mai 2009 comme distribution relative à l'exercice 2008 un dividende brut de 0,20 € par action (contre 0,46 € au titre de l'exercice 2007), et qui sera mis en paiement le 31 juillet 2009. Ces états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est soumis à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée générale le 30/05/2009.

Au cours de l'exercice 2008, un dividende de 941 614 euros a été attribué aux actionnaires sur le résultat 2007. Il a été versé le 31 juillet 2008.

- **Paiements en actions**

Le 18 août 2006, sur délégation de l'assemblée générale du 10 mars 2006, le conseil d'administration de Jeanjean S.A. a attribué une première tranche de 40 250 actions gratuites à des salariés du Groupe. Ces actions gratuites ont été attribuées sous condition de présence, sont assorties d'une période d'acquisition de deux ans, et sous condition de performance basée sur le résultat net consolidé 2006. Ces critères ont été remplis. Les titres ont été créés par augmentation de capital en août 2008.

La juste valeur de ces actions gratuites à la date d'attribution du 18 août 2006 a été évaluée à 12,79 euros, sur la base du cours coté de l'action JEANJEAN à cette date et sous déduction des dividendes attendus auxquels les détenteurs de ces actions gratuites n'ont pas droit pendant la période d'acquisition de deux ans, suivie d'une période d'incessibilité de deux années supplémentaires.

La charge totale est étalée linéairement sur la durée d'acquisition des droits soit deux ans à compter de la date d'attribution.

La charge comptabilisée au titre de ces actions gratuites est de 96 K€ sur l'exercice 2006, 257 K€ sur l'exercice 2007 et 164 K€ sur l'exercice 2008.

Le 23 mai 2007, sur délégation de l'assemblée générale du 10 mars 2006, le conseil d'administration de Jeanjean S.A. a attribué une deuxième tranche de 45 000 actions gratuites à des salariés du groupe. Ces actions gratuites ont été attribuées sous condition de présence pendant une période d'acquisition de deux ans, et sous condition de performance basée sur le résultat net consolidé 2007. Ce critère a été rempli au 31 décembre 2007. Les titres seront créés par augmentation de capital en mai 2009.

La juste valeur de ces actions gratuites à la date d'attribution du 23 mai 2007 a été évaluée à 15,07 euros, sur la base du cours coté de l'action JEANJEAN à cette date et sous déduction des dividendes attendus auxquels les détenteurs de ces actions gratuites n'ont pas droit pendant la période d'acquisition de deux ans, suivie d'une période d'incessibilité de deux années supplémentaires.

La charge totale est étalée linéairement sur la durée d'acquisition des droits soit deux ans à compter de la date d'attribution.

La charge comptabilisée au titre de ces actions gratuites est de 204 K€ sur l'exercice 2007 et de 339 K€ sur l'exercice 2008.

Le 20 mars 2008, sur délégation de l'assemblée générale du 10 mars 2006, le conseil d'administration de Jeanjean S.A. a attribué une troisième tranche de 45.000 actions gratuites (dont 13 500 actions concernent des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire ou de la Direction Générale). Ces actions gratuites ont été attribuées sous condition de présence pendant une période d'acquisition de deux ans, et sous condition de performance basée sur le résultat net consolidé 2008. Ce critère n'étant pas rempli à la date d'arrêt des présents comptes consolidés, aucune charge ne sera comptabilisée au titre de cette troisième tranche qui ne sera jamais émise.

- **Gestion du capital**

L'objectif du Groupe en matière de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et de disposer de ratios de qualité de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour ses actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2008 et 2007.

Les seules contraintes réglementaires externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital sont celles qui découlent du droit français ainsi que du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Le Groupe est en conformité avec la totalité de ces contraintes réglementaires au cours de l'exercice.

Note 22. Résultat par action

Les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités sont les suivantes :

	31-déc-08	31-déc-07
Résultat net pour les opérations poursuivies, part du Groupe	1 200	717
Résultat net pour les opérations abandonnées, part du Groupe		4 286
Résultat net, part du Groupe	1 200	5 003
Effet sur le résultat des actions dilutives	-503	-461
Résultat net, part du Groupe, pour le résultat dilué	1 703	5 464
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	2 191 749	2 191 749
Actions autodétenues	-119 410	-65 016
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	2 072 339	2 126 733
Effet de la dilution des actions attribuées gratuitement	45 000	45 000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	2 117 339	2 171 733
Résultat par action de base (en euro) pour les opérations poursuivies	0,58	0,34
Résultat par action dilué (en euro) pour les opérations poursuivies	0,80	0,54
Résultat par action de base (en euro) pour les opérations abandonnées		2,02
Résultat par action dilué (en euro) pour les opérations abandonnées		1,97
Résultat par action de base (en euro) total	0,58	2,35
Résultat par action dilué (en euro) total	0,80	2,52

La société a ajusté le nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat par action de base et dilué du fait de l'augmentation de capital de août 2008 (émission de 40 250 actions gratuites).

Il n'y a pas eu d'opération sur les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles entre la date de clôture et l'achèvement des présents états financiers."

Note 23. Dettes financières

• Echancier des emprunts

	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31-déc.-08	31-déc.-07
Dettes envers des établissements de crédit	9 286	7 240	2 029	18 555	17 378
Dettes sur contrats de location financement	1 998	3 610	103	5 711	5 442
Emprunts et dettes financières divers					108
Emprunts portant intérêts à long terme	11 284	10 850	2 132	24 266	22 928
Concours bancaires courants	32 937			32 937	26 671
Intérêts courus non échus	13			13	20
Emprunts portant intérêts à court terme	32 950			32 950	26 691
Total	44 234	10 850	2 132	57 216	49 619

Toutes les dettes financières sont libellées en Euros.

- **Analyse par nature de taux**

	2008		2007	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Emprunts auprès d'établissement de crédit	82,6%	17,4%	71,7%	28,3%
Dettes financières sur crédit baux	100,0%		100,0%	
Concours bancaires		100,0%		100,0%

Les dettes à taux variables sont indexées sur la moyenne mensuelle de l'EONIA pour les découverts bancaires et sur l'EURIBOR 1 mois ou 3 mois pour les autres dettes financières.

- **Evolution de l'endettement**

	Emprunts sur location financement	Autres dettes financières	Concours bancaires	Total
Valeur au 31 décembre 2007	5 442	17 506	26 671	49 619
Augmentation	2 509	6 085	6 266	14 860
Diminution	(2 241)	(5 022)		(7 263)
Regroupement d'entreprises				-
Écart de conversion				-
Autres variations				-
Valeur au 31 décembre 2008	5 710	18 569	32 937	57 216
dont part courante	1 997	9 300	32 937	44 234
dont part non courante	3 713	9 269		12 982

Note 24. Covenants

Trois contrats d'emprunts sont assortis de clauses de remboursement anticipé, dont deux sont en dépassement de certains ratios financiers pour un solde de 120 K€ au 31 décembre 2008 (578 k€ en 2007).

Les ratios concernés sont l'endettement financier net/CAF et l'endettement financier net/situation nette.

Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé des emprunts concernés par les prêteurs d'autre part, le Groupe serait amené à rembourser par anticipation l'en-cours des contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs.

Les dettes concernées ont été reclassées en « passifs courants » en 2008.

Note 25. Passifs financiers

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

- Au 31 décembre 2008

	Montant au bilan 31.12.2008	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture et de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture et de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	12 982	12 959		23		-
Passifs d'impôts différés	4 452					4 452
Provisions part non courante	494					494
PASSIFS NON COURANTS	17 928	12 959	-	23	-	4 946
Dettes financières part moins d'un an	44 234	44 234				-
Dettes d'impôt exigible	210					210
Dettes fournisseurs	36 940	36 940				-
Provisions part courante	563					563
Autres passifs courants	13 265	6 330				6 935
PASSIFS COURANTS	95 211	87 504	-	-	-	7 708

Pour l'ensemble des passifs financiers à l'exception des emprunts bancaires à taux fixe, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative. Les justes valeurs des emprunts bancaires à taux fixe ont été calculées par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus au taux d'intérêt courant EURIBOR 3 mois. Elle s'élève à 16 559 K€ au 31/12/2008. "

- Au 31 décembre 2007

	Montant au bilan 31.12.2007	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture et de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture et de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	10 368	10 368				-
Passifs d'impôts différés	3 455					3 455
Provisions part non courante	612					612
PASSIFS NON COURANTS	14 435	10 368	-	-	-	4 067
Dettes financières part moins d'un an	39 250	39 250				-
Dettes d'impôt exigible	-					-
Dettes fournisseurs	38 506	38 506				-
Provisions part courante	753					753
Autres passifs courants	14 013	7 069				6 944
Passifs disponibles à la vente	-					-
PASSIFS COURANTS	92 522	84 825	-	-	-	7 697

Note 26. Instruments dérivés et gestion des risques financiers

La gestion des risques financiers repose sur des stratégies spécifiques en matière de risque de taux d'intérêt, de risque de change, de risque de liquidité et de risque de crédit. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative. Tous les instruments financiers dérivés ont été conclus pour les besoins de la couverture des risques de taux d'intérêt et des taux de change.

- Risque de change

L'essentiel des flux d'achats et de ventes est réalisé en euros. Le risque de change sur les opérations réalisées en USD est limité, les achats et ventes étant effectués dans cette même devise. Un risque de change marginal peut également résulter des opérations réalisées en zloty polonais et sur le dollar canadien.

Au 31 décembre 2008, toutes les couvertures de change étaient soldées (contre 400 000 USD en 2007).

- Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt résulte du recours à des financements à taux variable et concerne donc le risque de hausse des taux d'intérêt.

Les principaux emprunts à moyen terme libellés à taux variable ont donné lieu à des contrats de caps, qui permettent de limiter la hausse des taux d'intérêt tout en gardant la possibilité de bénéficier de taux plus favorable.

Les lignes de crédit à court terme donnent lieu ou non à couverture selon l'analyse faite par le management.

Sur la base d'une utilisation moyenne de 35 M€, une variation de 100 points de base (1%) des taux courts entraînerait une incidence sur le résultat avant impôt de 0,35 M€.

Le Groupe dispose de trois instruments dérivés de taux associés à des financements moyen terme :

Le premier, portant sur 1,5 millions d'euros à échéance du 15 juin 2010. La valorisation de cet instrument au 31 décembre 2008 est de 1 K€ en notre défaveur (contre 12 K€ en notre faveur en 2007).

Le second, portant sur 1,04 millions d'euros à échéance du 2 août 2010. La valorisation de cet instrument au 31 décembre 2008 est de 2 K€ en notre défaveur (contre 6 K€ en 2007).

Le troisième, portant sur 0,83 millions d'euros à échéance du 16 janvier 2013. La valorisation de cet instrument au 31 décembre 2008 est de 20 K€ en notre défaveur.

- Risque de liquidité

Le Groupe considère que le risque d'insuffisance de trésorerie est très limité. Par ailleurs, le groupe estime que l'accès à des sources de financement diversifiées doit permettre de réduire le risque.

Les renégociations régulières des lignes de trésorerie permettent à la société de répondre à ses besoins de financement à court terme, y compris dans le contexte actuel de crise des marchés financiers.

- Risque de crédit

Ce risque, qui pourrait résulter de la défaillance d'un client du Groupe, est limité à la fois par la diversité du portefeuille de clients (équilibre des circuits de distribution, répartition géographique) et par la politique d'assurance crédit globale pour le Groupe.

Les autres actifs financiers sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers de premier plan.

En matière de gestion du risque client, le Groupe dispose d'une assurance crédit globale qui couvre l'ensemble de son activité et de procédures internes visant à minimiser les prises de risques pour la part des créances non couverte par cette assurance. Les créances clients échues ainsi que les écarts sur règlements sont analysés mensuellement, au cas par cas, et provisionnés en fonction de leur âge ou des motifs de non recouvrement.

- Risque de prix de matières premières

Les process d'achats vins et autres achats de production sont encadrés par les normes de certification du Groupe (ISO 9001 version 2000, IFS, BRC). Le risque fournisseur sur la matière première, le vin, est très faible du fait de la diversité et de l'étendue des sources d'approvisionnement.

Note 27. Provisions

	Stock	Clients	Titres de part	TOTAL ACTIF	Autres	Retraite	TOTAL PASSIF	TOTAL
Valeur au 31 décembre 2007	705	1 648	5	2 358	753	612	1 365	3 723
Dotations	433	784		1 217	109		109	1 326
Reprises utilisées	(705)	(187)		(892)	(280)	(34)	(314)	(1 206)
Reprises non utilisées				-	(19)	(84)	(103)	(103)
Regroupement d'entreprises				-			-	-
Écart de conversion				-			-	-
Autres variations				-			-	-
Valeur au 31 décembre 2008	433	2 245	5	2 683	563	494	1 057	3 740
- dont part courante	433	2 245	5	2 683	563		563	3 246
- dont part non courante			-	-	-	494	494	494

- **Provision pour engagements de retraite et autres avantages assimilés**

- **Composantes des engagements provisionnés**

Le détail des provisions pour pensions et avantages assimilés se présente de la manière suivante :

	31-déc.-08	31-déc.-07
Indemnités de départ à la retraite	494	612
Médaille du travail		
Autres		
Total provision pour pensions et autres avantages assimilés	494	612

- **Variation des engagements sur la période**

	31-déc.-08	31-déc.-07
Provision au bilan à l'ouverture	612	
Variations de périmètre		
Charges nettes de la période		
Reprises nettes de la période	(84)	
Prestations payées sur la période	(34)	
Autres variations		
Provision au bilan à la clôture	494	612

Les pensions et avantages au personnel sont comptabilisés en charges dans le poste « Frais de personnel ».

- **Charges comptabilisées sur la période**

	31-déc.-08	31-déc.-07
Droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de la période	-119	37
Effets de l'actualisation des droits acquis		
Charges nettes de la période	-119	37

- **Passifs du régime**

	31-déc.-08	31-déc.-07
Valeur actualisée de l'obligation	494	612
Juste valeur des actifs du régime		
	494	612
Pertes (gains) actuariels non comptabilisés		
Coût des services passés non comptabilisé		
Passif enregistré au bilan	494	612

Les engagements de retraite ne faisant l'objet d'aucun financement externe, il n'existe aucun actif du régime.

Les montants relatif à la période en cours et aux quatre périodes précédentes se présentent comme suit :

	31-déc.-08	31-déc.-07	31-déc.-06	31-déc.-05	31-déc.-04
Obligation au titre des prestations définies	-494	-612	-675	-620	-594
Actifs du plan					
(Déficit)/Excédent	-494	-612	-675	-620	-594

- **Hypothèses de calcul retenues**

Les hypothèses de calcul retenues sur l'ensemble des sociétés du Groupe sont établis sur la base des conventions collectives « Vins et spiritueux », « Transports », « Imprimeries de labeur » et se présentent de la manière suivante :

	31-déc-08	31-déc-07
Taux d'actualisation	5,5%	4,5%
Départ à la retraite	65 ans *	65 ans *
Turn-over	1 à 5%	1 à 5%
Taux de progression des salaires	1 à 3%	1 à 3%
Taux de charges sociales	45 à 50%	45 à 50%

* 60 ans pour des cas isolés identifiés

En l'absence d'adoption de dispositions législatives et réglementaires nécessaires à une application explicite de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008 aux indemnités de départs à la retraite et compte tenu de l'absence de consensus entre les différentes organisations patronales et les confédérations syndicales, les montants de dettes actuarielles et de provisions présentés au 31 décembre 2008 ne tiennent pas compte du barème de l'indemnité de rupture interprofessionnelle unique institué par l'ANI.

- **Autres provisions**

Les autres provisions se détaillent de la façon suivante :

	Litiges commerciaux	Litiges sociaux	Provision fiscale	Restructuration	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2007	28	257	468	-	-	753
Dotations	62	46	-	-	-	108
Reprises utilisées	-	(209)	(71)	-	-	(280)
Reprises non utilisées	(19)	-	-	-	-	(19)
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-
Valeur au 31 décembre 2008	71	94	397	-	-	562
- dont part courante	71	94	397	-	-	562
- dont part non courante	-	-	-	-	-	-

Note 28. Autres passifs courants et compte de régularisation

	31-déc.-08	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31-déc.-07
Dettes fiscales et sociales	6 606	6 606			6 626
Autres dettes	6 330	6 330			7 069
Produits constatés d'avance	329	329			319
Total	13 265	13 265	-	-	14 014

Note 29. Charges de personnel

	31-déc.-08	31-déc.-07
Salaires et traitements	15 010	14 130
Charges sociales	6 397	5 535
Participation des salariés	91	168
Autres charges de personnel		271
Total	21 498	20 104

Le montant des cotisations comptabilisées dans le cadre du régime à cotisations définies représente 1.823 K€.

L'évolution de l'effectif se présente de la manière suivante :

	31-déc.-08	31-déc.-07
Dirigeants	2	2
Cadres	116	120
Agents de Maîtrise	62	69
Employés et Ouvriers	237	245
Total	417	436

Note 30. Autres produits et charges opérationnelles

- Autres produits opérationnels

31-déc.-08	
Plus values nettes cessions immobilisations	
Subvention d'exploitation	129
Gains de change	511
Divers produits d'exploitation	765
Total	1 405

- Autres charges opérationnelles

31-déc.-08	
Moins values nettes cessions immobilisations	-39
Pertes de change	-315
Divers charges d'exploitation	-280
Total	-634

La cession du sous groupe Vignobles de Terroirs, intervenue en février 2008, à la valeur comptable n'a dégagé aucune plus ou moins-value de cession.

Note 31. Résultat Financier

	31-déc-08	31-déc-07
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	5	-
Coût de l'endettement financier brut	(2 939)	(2 188)
Coût de l'endettement financier net	(2 935)	(2 188)
Autres produits financiers	384	454
Autres charges financières	(70)	(147)
Résultat Financier	-2 621	-1 881

Les charges financières traduisent l'effet conjugué de la hausse de l'endettement et du pic des taux de référence

Note 32. Impôts sur les résultats

- **Impôts différés**

Impôts différés passifs sur :	31-déc-08	31-déc-07
Provisions règlementées	389	447
Indemnités de départ en retraite	(140)	(205)
Immo corporelles et crédit bail	468	331
Différences temporelles fiscales	(581)	(577)
IDA sur report fiscaux déficitaires	-	(146)
Ecarts d'Evaluation	3 964	3 799
Divers	-	(194)
Autres Provisions	353	-
		-
Total	4 452	3 455

Impôts différés actifs sur :	31-déc-08	31-déc-07
Provisions règlementées		
Indemnités de départ en retraite	17	
Immo corporelles et crédit bail	1	
Différences temporelles fiscales	3	
IDA sur report fiscaux déficitaires		
Ecarts d'Evaluation		
Divers		
Autres Provisions		
Total	22	

Un impôt différé passif de 409 k€ a été constaté lors de l'affectation de juste valeur actif immobilisé lors de la nouvelle acquisition de 2008.

- **Charge d'impôt**

	31-déc-08	31-déc-07
Charge d'impôt courant sur les sociétés	571	103
Charge (produit) d'impôt différé	566	-653
Total charge d'impôt	1 137	-550

Le Groupe JEANJEAN a mis en place un contrat d'intégration fiscale entre 8 sociétés du groupe.

La société n'a pas reconnu 1 066 k€ (535 k€ en 2007) d'impôt différé actif sur les reports déficitaires de ses filiales.

- **Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts**

	31-déc-08	31-déc-07
Résultat net de l'ensemble consolidé après impôt	1 008	4 721
Charges d'impôt comptabilisée	1 137	(550)
Charges d'impôt incluse dans les activités abandonnées		37
RESULTAT AVANT IMPOT	2 145	4 208
<i>Taux d'impôt</i>	33,33%	34,42%
Charges d'impôt théorique	715	1 448
Eléments de rapprochement :		
Différences permanentes fiscales	91	56
Non reconnaissance des actifs d'ID non recouv. sur reports fiscaux déficitaires	149	134
Paiements en actions - différence permanente	167	154
Provisions - différence permanente		(933)
Plus value de cession non imposable		(1 372)
Divers	15	
Total	1 137	(513)

Note 33. Parties liées

- **Achats et ventes de biens et services**

	31-déc-08	31-déc-07
Ventes au Groupe JEANJEAN	3 608	3 866
Achats au Groupe JEANJEAN	215	208

Plus de la moitié des ventes des parties liées au Groupe (58%) est représenté par les achats de vins réalisés auprès des domaines viticoles détenus par les actionnaires familiaux.

Ces transactions ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

L'autre poste principal concerne les facturations de la société Mère SIO pour 1.092 K€ en 2008. Il s'agit essentiellement des agios refacturés dans le cadre de conventions de centralisation de la trésorerie.

- **Rémunération des membres du Conseil de Surveillance et de la direction générale**

	31-déc-08	31-déc-07
Avantages à court terme	789	750
Avantages postérieurs à l'emploi	3	(2)
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions	167	153
Total	958	901

Le montant des jetons de présence versés aux membres du conseil d'Administration, au titre de 2008, s'est élevé à 35 K€ (contre 67 K€ en 2007).

- **Information complémentaire sur la rémunération des dirigeants**

En complément des informations mentionnées dans le tableau qui précède, il existe des indemnités compensatrices en cas de rupture de contrat ou de mandat dont le total pourrait, au maximum pour l'ensemble des indemnités, représenter un montant de 949 451 €. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2008.

Il n'existe pas de stock options.

Un programme d'actions gratuites, décidé par une assemblée de 2006, est mis en oeuvre, par tranches annuelles, sur la base de critères de performance. Ces critères ayant été atteints en 2006 et 2007, les deux premières tranches ont été attribuées.

Les critères d'attribution de la troisième tranche, qui portaient sur l'exercice 2008, n'ont pas été atteints.

Les membres du Conseil de Surveillance et de la direction Générale de Jeanjean SA attributaires des deux premières tranches représentent un tiers du total des actions gratuites attribuées.

Note 34. Engagements et passifs éventuels

	31-déc-08	31-déc-07
Engagements réciproques		
Envers les caves ou des propriétaires	18 998	25 188
Dettes garanties par des sûretés réelles		
Nantissements fonds de commerce	3 510	3 532
Nantissements titres et instruments financiers	4 119	4 090
Nantissements matériel		
Nantissements matériel crédits baux et location		
Nantissements actifs concernant des dettes de location financement		
Hypothèques		
Garanties données		
Engagements donnés		
Effets escomptés non échus		
Autres garanties données	79	710
Cautions	351	
Cessions DAILLY		
Engagements reçus		
Cautions bancaires		
Cautions		
Cessions de créance		
Hypothèques		

Les engagements envers les caves et les propriétaires correspondent au montant des contrats d'achats de vin non retirés.

La valeur comptable des actifs donnés en garantie de passifs correspond aux titres des sociétés SAS RIGAL, SCI BARON GEORGES et SCEA RAYMOND.

Le montant des contrats de locations simples, concernés par les informations requises par la norme IAS 17, n'est pas significatif.

Note 35. Information sectorielle

Depuis la cession du sous-groupe Comosud en septembre 2007, qui représentait la totalité du secteur d'activité Service, le Groupe Jeanjean ne possède plus qu'un seul secteur d'activité de premier niveau, le secteur Vins. Par ailleurs, le Groupe est présent sur une seule zone géographique significative, la France. Le Groupe JEANJEAN ne publie donc pas d'information sectorielle dans la présente annexe. Le Groupe étudie une nouvelle présentation de l'information sectorielle à partir de 2009 en application d'IFRS 8.

Note 36. Evénements postérieurs à la clôture de la période

En août 2008, une promesse d'achat a été signée pour l'acquisition du château Capet Guillier, propriété de 20 hectares en Saint-Emilion Grand Cru.

La société ANTOINE MOUEIX a acquis le 7 janvier 2009 l'intégralité des parts de la SCEA Château Capet Guillier qui a elle même fait l'acquisition des actifs fonciers, immobiliers et des stocks du GFA Capet Guillier.

Note 37. Informations diverses

Les comptes consolidés de la SA JEANJEAN sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société suivante :

SOCIETE D'INVESTISSEMENT D'OCCITANIE
S.A. au capital de 1 908 800 Euros
Siège social : Saint Félix de Lodez
R.C.S. : Clermont l'Herault B 348 276 536

7 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Jeanjean SA clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Jeanjean S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Votre groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2 et 8 de l'annexe aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2 et 8 donnent une information appropriée.

- Votre groupe procède, à l'occasion de chaque regroupement d'entreprises, aux affectations de justes valeurs des actifs, passifs et passifs identifiables acquis, selon les modalités décrites dans la note 2 de l'annexe aux états financiers. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que la note 4 aux états financiers fournit une information appropriée.
- Comme mentionné dans la note 2 de l'annexe présentant les méthodes comptables, complétée par la note 21 « Provisions », votre groupe a procédé à des dépréciations d'actifs, principalement sur certains actifs circulants, et a constitué des provisions pour risques et charges pour couvrir les litiges et autres risques, ainsi que les engagements de retraite vis-à-vis des salariés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues par votre groupe sur la base des éléments disponibles à ce jour, à mettre en œuvre des tests afin de vérifier, par sondages, leur application, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Dans le cadre de notre appréciation de celles-ci, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues par votre groupe ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Toulouse et Montpellier, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG AUDIT
MARIE-THERESE MERCIER

MAZARS
MICHEL VAUX

8 – Rapport de Gestion

Sommaire

- I – Les comptes consolidés**
 - Evolution du périmètre de consolidation
 - Faits marquants
 - Marché et filière vin
 - L'activité
 - Synthèse des résultats consolidés
 - Activité en matière de recherche et de développement au niveau du Groupe
 - Evénements marquants survenus après la clôture
- II – Activité et résultats de JEANJEAN SA, société mère**
 - Activité de JEANJEAN
 - Résultats de JEANJEAN
 - Situation financière
 - Activité de Jeanjean SA en matière de recherche et développement
 - Evénements marquants survenus après le clôture
- III – Activité et résultats des principales filiales**
 - Ogier
 - Rigal
 - Cazes
 - Gassier
 - Antoine Moueix
 - Autres sociétés du pôle vins
- IV – Stratégie et perspectives**
 - « 5^{ème} génération » : un plan stratégique fédérateur et ambitieux
- V – Politique environnementale**
- VI – Politique sociale**
- VII – Gestion des risques**
- VIII – Capital social, actionnariat, prises de participation**
- IX – Informations sur les mandats sociaux**
- X – Autres informations**
- XI – Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2009**

I – Les comptes consolidés 2008

Evolution du périmètre de consolidation

Les évolutions de périmètre au cours de l'exercice 2008 sont les suivantes:

- Acquisition par la SAS OGIER de la SCEA Raymond en juillet 2008, qui possède et exploite du vignoble à Châteauneuf-du-Pape
- Fusion-absorption par Antoine Moueix de la société AML Embouteillage
- Cession du sous-pallier Vignobles de Terroirs en février 2008
- Dissolution du GIE SCEP

Liste des filiales et participations

NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	%INTERET	DEVISE LOCALE	METHODE DE CONSOLIDATION
JEANJEAN SA (Mère) N° SIRET 896.520.038.00010	100.00%	100.00%	Euro	Intégration globale
SAS OGIER N° SIRET 572.621.035.00045	100.00%	100.00%	Euro	Intégration globale
GIE S.C.E.P. N° SIRET 897.330.015.00016	100.00%	100.00%	Euro	Intégration globale
SCI CAVES BESSAC N° SIRET 339.635.104.00013	100.00%	100.00%	Euro	Intégration globale
SARL TRANSP. LODEZIENS N° SIRET 410.604.078.00015	99.95%	99.95%	Euro	Intégration globale
SCA LE FENOUILLET N° SIRET 413.504.507.00018	99.97%	99.97%	Euro	Intégration globale
SCA MAS DE PIVE N° SIRET 379.209.547.00015	100.00 %	100.00 %	Euro	Intégration globale
JEANJEAN POLSKA (Pologne)	100.00%	100.00%	Zloty	Intégration globale
SASU ETS LEONCE AMOUROUX N°SIRET 706.020.112.00019	100.00%	100.00%	Euro	Intégration globale
JEANJEAN CANADA	100.00%	100.00%	Dollar Canadien	Intégration globale
CANNON WINES LTD (USA)	56.04%	56.04%	Dollar US	Intégration globale
SAS RIGAL N° SIRET 324.378.058.00014	100.00%	100.00%	Euro	Intégration globale
SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100.00%	100.00%	Euro	Intégration globale

N° 378.418.008.00017	SIRET				
SAS GASSIER N° 452.421.514.00012	SIRET	100.00%	100.00%	Euro	Intégration globale
SAS CAZES N° 317.809.093.00014	SIRET	66.66%	66.66%	Euro	Intégration globale
SCEA NOTRE DAME DE COUSSIGNAC N° 338.082.126.00016	SIRET	99.61%	99.61%	Euro	Intégration globale
GIE L'ORMARINE N° 449.607.415.00014	SIRET	50.00%	71.43%	Euro	Intégration globale
SCI BARON GEORGES N° SIRET 481 940 252 00010		100.00%	100.00%	Euro	Intégration globale
SAS ANTOINE MOUEIX N° SIRET 492 749 742 00015		100.00%	100.00%	Euro	Intégration globale
SCEA SAINT CHRISTOPHE N° SIRET 493 374 342 00019		99.90%	95.90%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM N° SIRET 493 374 474 00010		99.90%	95.90%	Euro	Intégration globale
SCEA AMOUROUX N° SIRET 498 305 648 00012		99.90%	99.90%	Euro	Intégration globale
SCI MOUEIX N° SIRET 498 677 053 00015		99.90%	99.90%	Euro	Intégration globale
SCEA RAYMOND N° SIRET 417 729 415 00014		99.80%	99.80%	Euro	Intégration globale

Faits marquants

Le niveau d'activité du Groupe Jeanjean en 2008 constitue le premier fait marquant : avec une croissance de plus de 12% de son chiffre d'affaires à périmètre constant, dans un marché domestique quasiment stable et un marché export fortement déprimé, cette performance témoigne de pertinence des organisations, de l'efficacité des équipes et de l'adéquation des produits.

Le Groupe Jeanjean a cédé en février 2008 150 hectares de vignobles acquis lors de la reprise de la société Antoine Moueix en 2006.

En août 2008, une promesse d'achat a été signée pour l'acquisition du château Capet Guillier, propriété de 20 hectares en Saint-Emilion Grand Cru.

Le mode de gouvernance de Jeanjean SA a évolué en 2008 d'une société à Conseil d'Administration en société à Conseil de Surveillance et Directoire.

Le Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en fonction des dispositions légales précise l'organisation de cette nouvelle gouvernance.

Le marché et la filière vin

Sur le **marché français**, les ventes de vins tranquilles en grandes et moyennes surfaces ont reculé de 1.1% en volume au cours de l'année 2008, et légèrement progressé en valeur (+ 2.4%). Dans la continuité des tendances 2007, seuls les vins de cépage progressent (+15% en volume).

A l'**export**, les volumes de vente ont baissé de 10,5%, avec une tendance plus marquée sur les vins de table (-16%). Les exportations en valeur progressent de 4.7% sous l'effet d'un très spéculatif millésime 2005 pour les grands crus bordelais.

La baisse touche la plupart des pays à l'exception du Royaume-Uni (+5.5%), de l'Allemagne (+9%) de la Suisse (+35%), du Canada (+5%) et de la Chine (+43.5%).

L'activité

Après une croissance de plus de 8% en 2007, et malgré l'atonie des marchés, l'activité du Groupe Jeanjean affiche une croissance 12,4% avec un chiffre d'affaires qui s'établit à 174,3 millions d'euros.

Ce développement a profité à l'ensemble de nos marchés, en France comme à l'exportation qui représente 39% de l'activité.

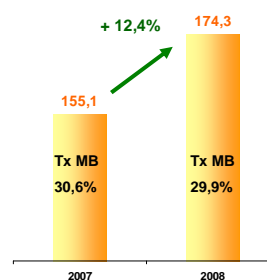
Les résultats consolidés

Les modifications de périmètre de consolidation sont mineures sur l'exercice 2008.

Elles concernent :

- La cession du sous-groupe Vignobles de Terroirs
- L'intégration de la SCEA Raymond (vignoble Châteauneuf-du-Pape)

Activité et marge brute



Le Groupe Jeanjean enregistre une nouvelle et forte progression de son activité, à périmètre constant, dans un marché morose. Jeanjean poursuit le développement de ses parts de marché, avec une progression tant sur le marché français qu'à l'international,

La marge brute (29,9%) recule légèrement sous la pression haussière continue des matières premières depuis fin 2007.

Compte de résultat consolidé

<i>En M€</i>	2007	2008	Var.
Chiffre d'affaires	155,1	174,3	+ 12,4 %
Rés. Opérationnel	1,8	4,8	+ 170 %
Coût endettement financier net	- 2,2	- 2,9	+ 34 %
Charge d'impôt	0,5	-1,1	-
Résultat des activités cédées	4,3		-
Rés. Net part du groupe	5,0	1,2	
RNPG avant RN des activités cédées	0,7	1,2	+ 67 %

Le développement de l'activité, les synergies commerciales et industrielles et les économies de charges portent leurs fruits et se traduisent dans le résultat d'exploitation qui passe de 1,8 M€ en 2007 à 4,8 M€ en 2008.

Le développement du BFR (+8,8 M€) est en phase avec le développement de l'activité et la montée en gamme de nos vins. Associé au renchérissement du coût des financements, il explique l'évolution du résultat financier (- 2,9 M€).

Malgré un fort impact de la variation de l'impôt sur les sociétés (+ 1,6 M€ entre 2007 et 2008), le résultat net part du Groupe s'établit à 1,2 M€, en hausse de 67% à périmètre constant (hors résultat des activités cédées en 2007).

Bilan Consolidé (en M€)

ACTIFS	2007	2008	PASSIF	2007	2008
Actifs non-courants	42,3	47,3	Total capitaux propres	28,3	28,1
dont corporels	34,0	38,5	dont Résultats du groupe	5,0	1,2
dont incorporels	4,6	4,6	Passifs non-courants	14,4	17,9
dont financiers	0,1	0,4	dont dettes Fi à + d'un an	10,4	13,0
dont Goodwill	3,5	3,8	dont passif d'impôts différés	3,5	4,5
Actifs courants	93,0	94,0	dont Provisions	0,6	0,5
dont Stocks	30,0	36,7	Passifs courants	92,5	95,2
dont Clients	43,1	44,9	dont Dettes Fi à - d'un an	39,2	44,2
dont Autres créances	12,0	11,2	dont Four. et cptes rattachés	38,5	36,9
dont Trésorerie	1,4	1,1	dont autres passifs courants	14,8	13,8
Actifs dest. à être cédés	6,6	0,0			
TOTAL ACTIF	135,3	141,3	TOTAL PASSIF	135,3	141,3

Flux financiers

<i>En Millions d'euros</i>	2007	2008
CAF avant coût de l'endettement net et impôt	4,6	9,9
Variation du BFR	-1,9	-8,7
FLUX GENERES PAR L'ACTIVITE	0,7	2,2
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	-2,7	-3,1
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-2,5	-5,6
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-4,4	-6,5

La CAF avant coût de l'endettement et impôt est plus que doublée sur l'exercice 2008 et les flux de trésorerie générés par l'activité ont été multipliés par trois.

Les investissements nets se sont élevés à 7,9 M€ dont il convient de déduire les cessions pour 4,7 M€, soit des flux d'investissements nets de 3,1 M€.

Activité de Jeanjean SA en matière de recherche et développement

L'activité de Jeanjean en matière de recherche et développement s'est poursuivie en 2008 avec la création de nouvelles gammes, l'étude et le développement de nouveaux contenants répondant à l'évolution des modes de consommation. Un travail important est également mené sur la conversion progressive en agriculture biologique de nos propriétés.

Evènements marquants survenus après la clôture

- Le Groupe Jeanjean, à travers sa filiale Antoine Moueix, a finalisé en janvier 2009 l'acquisition du château Capet Guillier, propriété de quinze hectares à Saint-Emilion.
- La SARL Vignerons et Passions, magasin de vente de vins situé à Béziers (structure non consolidée) a été liquidée en début d'année 2009.
- Suite à l'intégration dans la structure de Jeanjean SA, en 2008, de l'outil de conditionnement le GIE SCEP a été définitivement liquidé en 2009.

II - Activité et résultats de JEANJEAN SA, société mère

En M.€	2007	2008 (*)
Chiffre d'affaires	97,09	108,33
Résultat d'exploitation	- 1,84	0,97
Résultat financier	-0,03	-1,41
Résultat exceptionnel	1,65	0,22
Résultat net	1,35	-0,24

(*) Suite à la dissolution du GIE SCEP en décembre 2007, les comptes 2008 de la SA Jeanjean correspondent aux comptes du nouvel ensemble Jeanjean SA + GIE SCEP.

A ce titre, les deux exercices ne sont pas comparables, sauf pour ce qui concerne le chiffre d'affaires.

Activité de Jeanjean SA

Le chiffre d'affaires de Jeanjean SA s'établit à 108.3 millions d'euros en 2008, en croissance 11,6%.

Les ventes progressent sur l'ensemble des réseaux de distribution, avec une performance particulière à l'export (+20%).

Résultats de Jeanjean SA

Le fort développement de l'activité et l'absorption du GIE SCEP expliquent le fort rebond du résultat d'exploitation de Jeanjean SA en 2008, résultat qui s'établit à 0.97 M€ contre une perte de 1,8 millions d'euros en 2007, ou -1.1 M€ en considérant Jeanjean SA + SCEP en 2007, ce malgré les provisions passées sur l'exercice 2008.

En effet, dans le cadre de l'arrêté des comptes de la société Jeanjean SA au 31 décembre 2008, le management a accordé une attention particulière au contexte plus global de crise financière qui s'est répercutée notamment dans l'appréciation des risques sur les actifs détenus par la société. A ce titre, des provisions complémentaires pour dépréciation d'actifs ont été comptabilisées au 31 décembre 2008 pour un montant global de 1,6 millions d'euros.

Le résultat financier 2007 était amélioré par une reprise de provisions sur titres COMOSUD, sous ensemble cédée en 2007. Sur l'exercice 2008, le résultat financier intègre une nouvelle provision sur titres pour 0,64 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel, pour mémoire, était constitué en 2007 de la plus value sur cession du pôle Comosud.

Ainsi, le résultat net de Jeanjean SA s'établit à -0.24 millions d'euros contre + 1.35 millions d'euros en 2007.

Situation financière

Les dettes financières nettes totalisent 29,2 M€, dont 2,9 M€ ayant une échéance de 1 à 5 ans et 0.7 M€ au-delà de 5 ans.

Le gearing au 31/12/2008 s'établit à 166%.

Activité de Jeanjean SA en matière de recherche et développement

Aucune charge de recherche et développement n'est activée chez Jeanjean SA au 31 12 2008.

Evènements marquants survenus après la clôture

Néant.

III - Activité et résultats des principales filiales



En M.€	2007	2008
Chiffre d'affaires	33,89	34,64
Résultat d'exploitation	1,55	0,93
Résultat net	0,81	0,46

Dans un marché en légère progression en France mais en baisse à l'exportation (-5%), Ogier développe ses parts de marché avec un chiffre d'affaires de 34,6 millions d'euros, en progression de 2%. La forte hausse des prix de l'appellation Châteauneuf a généré des transferts d'activité sur des appellations moins valorisées. Ogier a finalisé en 2008 les travaux d'aménagement du site de Châteauneuf du Pape et renforcé ses positions sur l'appellation Châteauneuf du Pape avec l'acquisition de cinq hectares (+ trois en fermage).

La baisse du résultat d'exploitation s'explique intégralement par la volonté, dans un environnement incertain, de consolider les provisions pour risques. De ce fait, le résultat net s'établit à 458 k€.



En M.€	2007	2008
Chiffre d'affaires	16,06	18,45
Résultat d'exploitation	0,52	0,76
Résultat net	0,19	0,38

La Société Rigal spécialisée dans le négoce de vins du Sud Ouest poursuit sa croissance avec une progression de son chiffre d'affaires de 2,4M€ (+14 %). Grâce au maintien d'un bon niveau de marge et à la réduction des charges de structure, le résultat d'exploitation a atteint 0,76 M€ (+ 46 %).

Ce bon résultat est également lié à la réorganisation industrielle réalisée sur 2007/2008 (transfert de la production sur le site Antoine Moueix à Saint Emilion).

Le Résultat net après impôt a quant à lui atteint 0,38 M€, en augmentation de 98 % par rapport à 2007



En M.€	2007	2008
Chiffre d'affaires	3,39	3,91
Résultat d'exploitation	0,24	0,21
Résultat net	0,11	0,01

La Maison Cazes à Rivesaltes poursuit son développement. Entièrement rénové en 2007/2008, le site et le caveau de vente contribuent au rayonnement de ce grand nom du Roussillon.



En M.€	2007	2008
Chiffre d'affaires	8,47	11,04
Résultat d'exploitation	0,36	0,38
Résultat net	0,19	0,18

Avec une nouvelle année de forte croissance en 2008 (chiffre d'affaires +30%), Gassier, situé au pied de la montagne Sainte-Victoire, est devenu l'un des opérateurs clés de la Provence. Le développement de la structure, les actions marketing et l'élargissement de la gamme permettent de profiter pleinement de la croissance du marché des rosés.



En M.€	2007	2008
Chiffre d'affaires	10,20	19,29
Résultat d'exploitation	0,20	0,14
Résultat net	2,12	0,06

Au cours de l'année 2008 la SAS Antoine Moueix a poursuivi le développement de son activité et de son chiffre d'affaires. Ce dernier s'est établi à 19,3 M€ en progression de 89 % par rapport à 2007. Les activités export et Grande Distribution sont les deux circuits ayant permis d'assurer cette progression.

La SAS Antoine Moueix a absorbé au cours de l'année 2008 la société AML Embouteillage en charge du conditionnement des vins, ce qui explique l'augmentation des charges de personnel notamment. Elle a également cédé ses participations dans la SAS Vignobles de Terroirs, elle-même propriétaire de plusieurs domaines viticoles.

La Société Antoine Moueix a réalisé un résultat d'exploitation positif de 0,14 M€.

Un plan d'investissement ambitieux, une rénovation des moyens de production et la finalisation de la restructuration des équipes pèsent sur ce résultat mais dotent la société de moyens lui permettant de retrouver dès 2008 une position significative dans le négoce bordelais.

Autres sociétés du pôle vins

La filiale **Amouroux**, à Châteauneuf-du-Pape, a réalisé un chiffre d'affaires de 5,56 M€ et dégagé un résultat net de 0,06 M€.

A l'international, l'activité de **Jeanjean Polska** a généré un chiffre d'affaires de 2,05 M€ (+17%) pour un résultat net de -0,08 M€.

Cannon Wines (détenue à 56%), a commercialisé 203.135 caisses au cours de l'année 2008, en progression de 2,1%. Le chiffre d'affaires s'établit à 9,08 millions de dollars, en hausse de 31%. Le résultat net est en nette amélioration à - 658 K\$ (contre -923 K\$ en 2007).

IV - Stratégie et perspectives

« 5^{ème} Génération » : un plan stratégique fédérateur et ambitieux

L'aboutissement du plan stratégique « Parallèle 45° » a ancré le Groupe Jeanjean, à travers ses maisons de vins, dans tout le grand sud de la France, au cœur des vignobles les plus prestigieux (Châteauneuf du Pape, Saint-Emilion, Rivesaltes, Sainte-Victoire,...). Le Groupe a développé ses marques, a structuré ses maisons de vin et sa distribution.

Le plan stratégique « 5^{ème} Génération » marque une nouvelle étape importante dans le développement du Groupe Jeanjean.

Ce plan s'articule autour de quatre axes :

○ Un nouveau mode de **gouvernance**, approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2008, autour d'un Conseil de Surveillance présidé par Bernard Jeanjean qui intègre à la fois des représentants de la famille Jeanjean et des personnalités extérieures, et d'un Directoire, Présidé par Antoine Leccia et auquel est associée la 5^{ème} Génération familiale.

Cette gouvernance marque également une volonté d'ouverture équilibrée du capital, sans perte de contrôle, qui implique le management.

○ Une **croissance dynamique et rentable**, avec :

- développement du chiffre d'affaires sur tous les réseaux
- poursuite de la croissance à l'export, avec une accentuation de notre présence terrain et le développement de nouveaux partenariats stratégiques
- poursuite de la montée en gamme, des ventes de nos marques et de l'innovation stratégique
- réduction des charges pour un meilleur emploi des ressources

La progression de 12,4% du chiffre d'affaires du Groupe en 2008, dans un marché stagnant en France et baissier à l'export confirme le développement de nos parts de marché.

○ **Développement de la notoriété, de l'image et des vins très haut de gamme** :

- L'acquisition de vignobles et de parcelles toujours plus qualitatives pour produire de très grands vins
- La création d'une structure grands crus à Saint-Emilion
- La mise en avant de nos sites en tant que vitrines d'exception et structures d'accueil au cœur du vignoble
- le développement de notre politique de communication pour renforcer l'image du Groupe
- la confirmation du leadership régional de nos maisons de vins grâce à des signatures à forte identité, rattachées à leur contexte culturel
- un accent particulier sur la formation et le renforcement des compétences de nos équipes avec la création d'une école du vin Jeanjean

En 2008, Ogier SAS a renforcé ses positions sur le vignoble de Châteauneuf du Pape et achevé la mise en valeur de son site au cœur de Châteauneuf du Pape, Antoine Moueix a lancé sa division Grands Crus et a signé une promesse d'achat pour l'acquisition du Château Capet Guillier en Saint-Emilion Grand Cru, Cazes a finalisé un site d'accueil, de vente et de restauration à la hauteur de sa réputation.

○ Une politique de **croissance externe immédiatement relative**, sur nos régions viticoles, basées sur l'intégration d'une activité complémentaire et des économies d'échelles.

Une croissance externe qui apporte une **complémentarité** à la fois géographique, avec l'**extension de la gamme produit** et qualitative en accélérant la **montée en gamme**.

La reprise en mars 2009 de la distribution de Château Beaulieu en Coteaux d'Aix en Provence en est une illustration.



V - Politique environnementale

J²D², l'engagement du Groupe JEANJEAN pour le développement durable

La famille JEANJEAN a démarré son histoire viticole en 1870, à Saint Félix de Lodez dans le Languedoc, actuel siège social du Groupe. Un ancrage régional porté par la passion des terroirs et du vin, la passion du commerce et l'ambition de porter haut les couleurs d'une région, d'une famille, d'une entreprise et de ses salariés.

Ce souci de pérenniser une activité viticole qui a souvent été en grande difficulté dans le Languedoc et de défendre ses terroirs, son histoire, sa diversité et sa richesse, n'a jamais failli.

Depuis le nouveau siècle, pour faire face à l'internationalisation des marchés, la nécessité absolue de développer sa gamme de produits a entraîné JEANJEAN hors de ses frontières Languedociennes. Le Groupe est désormais présent sur tout le Grand sud de la France, de Bordeaux en Provence avec la même ambition et la même volonté dans chacune de ses Maisons de vin: le respect d'un ancrage viticole fort, respectueux des terroirs et de leur diversité, un engagement social prioritaire vis-à-vis de tous ses collaborateurs, et l'instauration d'un mode de management décentralisé, favorisant la prise de décision au plus près du terrain, la responsabilisation des équipes et l'esprit d'entreprise.

Voilà le fondement de l'engagement de développement durable du Groupe JEANJEAN : réel, pragmatique, et marqué par les générations de salariés, de clients, de vigneron qui se succèdent au même rythme que les générations de la famille JEANJEAN. Le développement durable est ainsi pour notre groupe un fil conducteur naturel et instinctif.

Toutefois s'il a souvent l'allure d'évidence, tous nos collaborateurs en repoussent l'idée d'un Monsieur Jourdain déclarant « *Par ma foi ! il y a plus de quarante ans que je cultive durablement sans que je n'en susse rien* » !

Chez JEANJEAN, ce concept matérialise en effet une véritable conscience.

Il nous a donc semblé qu'il était temps d'une part de mieux expliquer nos engagements et d'autre part de fixer de nouveaux objectifs. Des objectifs, dans l'intérêt de nos actionnaires, de nos clients et de l'ensemble de nos partenaires, qui concilient parfaitement le développement de l'entreprise avec la préservation de l'environnement, de nos paysages viticoles et de nos terroirs. Des objectifs qui favorisent l'épanouissement de tous nos salariés dans une véritable logique d'amélioration continue.

Nos engagements sont concrets et correspondent à des choix que nous avons réalisés pour répondre à la réalité de nos situations présentes et assurer le succès des générations futures :

1- **Améliorer nos pratiques viticoles** sur tous nos vignobles et sur ceux de nos partenaires avec un engagement vers l'Agriculture Biologique ;

2- **Respecter et magnifier la qualité de nos terroirs et de nos vins** pour renforcer la notion d'Appellation d'Origine Contrôlée, la reconnaissance de nos Maisons de vin et proposer ainsi à nos consommateurs du monde entier authenticité, diversité et richesse de nos cultures viticoles ;

3- **Améliorer toutes les techniques de production** en limitant les intrants dans tout le cycle de préparation des vins et favoriser les bonnes pratiques ;

4- S'assurer de la **qualité irréprochable de nos vins**, du contrôle de nos process et ainsi de la confiance et de la satisfaction de tous nos clients ;

5- **Economiser les ressources en Eau** ;

6- **Economiser et préserver** toutes les énergies et faciliter le recyclage ;

7- **Valoriser nos produits**, rétribuer nos partenaires vignerons à la hauteur des qualités produites et partager avec tous nos fournisseurs les mêmes ambitions de développement durable et de pérennité ;

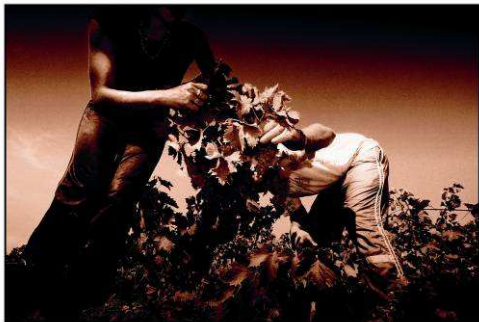
8- **Améliorer nos pratiques sociales** pour le bien de tous nos salariés ;

9- **S'impliquer dans la vie culturelle et économique régionale** pour participer, en entreprise citoyenne et responsable, au rayonnement d'une culture, d'une histoire et de ses hommes ;

Il va de soi que je veillerai particulièrement **au respect des engagements « J²D² » et à leur mise en œuvre concrète dans toutes nos Maisons de vin**. Je n'ai aucun doute sur notre capacité à relever et gagner ce pari d'une entreprise familiale, humaine, ambitieuse et respectueuse de ses traditions, de son histoire et de son environnement, socle de son avenir ;

La création d'un **poste de « Responsable Assurance Bio-développement »** qui m'est directement rattaché, la création de notre fondation/association « Vin, Nature et patrimoine », les multiples actions déjà entreprises et qui militent pour la reconnaissance de nos vins dans le monde entier, ne sont que la partie émergée d'une action centenaire ancrée dans les gènes de tous nos salariés et engagée de longue date ;

Antoine LECCIA
Président du Directoire



VI - Politique sociale

Le Groupe Jeanjean annonce ses convictions et ses valeurs : **des Vignobles et des Hommes**.

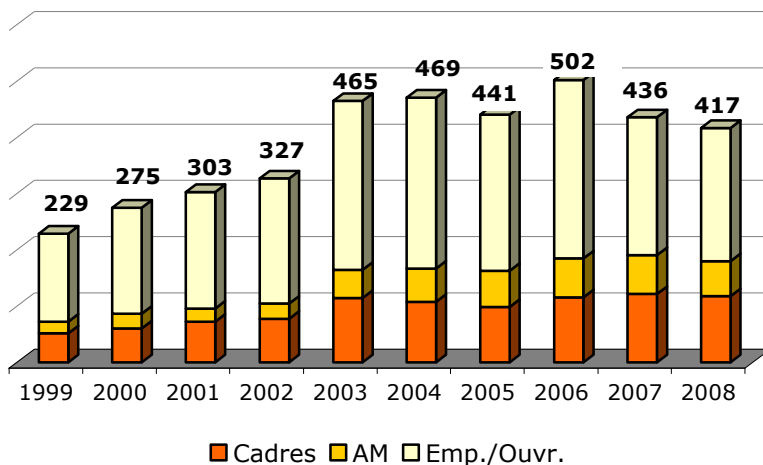
La richesse du Groupe repose sur la diversité, l'engagement et la compétence des équipes, représentées par six conventions collectives.

Depuis de nombreuses années, Jeanjean s'est attaché à construire et à développer des relations sociales empreintes de **respect**, d'**humanité**, d'**exigence** et de **convivialité**.

Un accent particulier est mis sur la **gestion des compétences** des collaborateurs.

Le budget annuel de **formation** a représenté en 2008 près de 560 K€.

Echanges et **proximité** sont facilités par l'organisation de tables rondes et de formations transversales ainsi que par une communication interne large et régulière.



- L'optimisation des organisations du Groupe a permis de conjuguer croissance de l'activité (+12,4%) et diminution des effectifs (-4,4%).

- Les cadres et agents de maîtrise représentent 43% de l'effectif, contre 57% pour les employés/ouvriers.

- 39 % de l'effectif est féminin.

VII - La gestion des risques

Les principaux risques identifiés et gérés au sein du Groupe sont les suivants :

Risque de change

La très grande majorité des flux achats et ventes est réalisée en euros. Les flux de vente en devises représentent une faible partie des facturations à l'export. Selon les années une partie de l'exposition à la vente de dollars US peut être nettement par les besoins d'achats dans cette devise. De façon encore plus marginale, le Groupe facture certains clients en dollar canadien ou encore en zloty polonais. Des stratégies de couverture de change sont mises en œuvre en fonction des tendances anticipées sur le dollar US.

Risque de taux

Les financements moyen terme lorsqu'ils sont basés sur des taux variables sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux).

Le risque de taux porte principalement sur la part court terme de l'endettement. Le Groupe Jeanjean ré-initié début 2009 une politique de couverture de taux suite à l'importante baisse des taux courts constatée à compter de fin 2008.

Risque clients

Le Groupe dispose d'une assurance client globale pour l'ensemble de ses clients. Les créances non couvertes doivent faire l'objet de garanties de paiement ou entrent dans le cadre de procédures dérogatoires.

Risque fournisseurs

Nos process d'achats vins et autres achats de production sont encadrés par les normes de certification du Groupe (ISO 9001 version 2000, IFS, BRC). Le risque fournisseur sur notre matière première, le vin, est très faible du fait de la diversité et de l'étendue de nos sources d'approvisionnement.

Assurances

La société Jeanjean et ses filiales sont couvertes par les polices d'assurances suivantes :

- Responsabilité civile des dirigeants à hauteur de 4,6 millions d'euros,
- Responsabilité civile à hauteur de 8 millions d'euros (y compris Amérique du Nord),
- Atteinte à l'environnement à hauteur de 7,5 millions d'euros
- Dommages aux biens (vols, dégâts des eaux, incendie, ...),
- Bris de machine,
- Perte d'exploitation suite au bris de machine,
- Marchandises transportées,
- Flotte véhicules.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité a pris un relief particulier en 2008 avec la crise financière qui a conduit à une forte diminution de la liquidité bancaire. Les performances et les fondamentaux du groupe Jeanjean lui ont permis de traverser ces turbulences sans encombre et de financer son exploitation et son développement. Les actifs d'exploitation (clients et stocks), très peu mobilisés, pourraient si nécessaire permettre de dégager de la ressource supplémentaire.

Ainsi le Groupe considère que le risque d'insuffisance de trésorerie est très limité. Par ailleurs, le groupe estime que l'accès à des sources de financement diversifiées doit permettre de réduire le risque. Les renégociations régulières des lignes de trésorerie permettent à la société de répondre à ses besoins de financement à court terme, y compris dans le contexte actuel de crise financière.

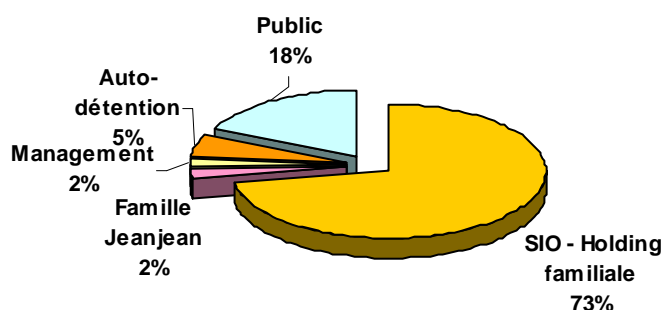
VIII - Capital social, actionnariat et prises de participation

Structure du capital

Le nombre total d'actions est passé de 2.151.499 à **2.191.749 actions** suite à la création de 40.250 actions dans le cadre du programme d'attribution d'actions gratuites approuvé par l'Assemblée Générale du 10 mars 2006.

Personnes détenant plus des deux tiers du capital: S.I.O. (holding familial)
Personnes détenant plus de 5 % du capital: Néant

Actionnariat Jeanjean (mars 2009)



Informations sur les rachats d'actions

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Jeanjean a acquis au total 54 394 actions au cours de l'année 2008 au prix moyen de 13,62 €.

Au 31 décembre 2008, Jeanjean SA détenait 119.410 de ses actions en propre, soit 5,4 % du capital, ce qui représente une valeur (au cours d'achat) de 1,56 M€.

La totalité des achats d'actions réalisés au cours de l'exercice 2007 a été affectée à l'utilisation « croissance externe », en dehors des titres mis à disposition dans le cadre du contrat d'animation du titre.

Actionnariat salarié

Suite au programme d'attribution d'actions gratuites approuvé lors de l'Assemblée Générale du 10 mars 2006 qui en a délégué la mise en œuvre au Conseil d'administration, les critères d'attribution de la première tranche ayant été atteints, 40 250 actions (soit 1.9% du capital), attribuées par un Conseil d'administration d'août 2006, ont été créées. Ces actions ont été créées après la période d'acquisition de deux ans, soit en août 2008. Elles sont assorties d'une période de blocage de deux ans.

Au 31 décembre 2008, l'actionnariat salarié représente 1,8% du capital.

La deuxième tranche qui porte sur 45 000 actions a été attribuée dans le cadre d'un Conseil d'Administration du 23 mai 2007. Les actions seront créées en mai 2009.

La troisième tranche, portant sur 45.000 actions, validée par le Conseil d'administration du 20 mars 2008, n'a pas été attribuée, les critères de résultat n'ayant pas été atteints.

Prise de participation (> 5% du capital)

- SCEA Raymond (vignoble Châteauneuf du Pape (100%, filiale d'Ogier SAS)

L'action Jeanjean

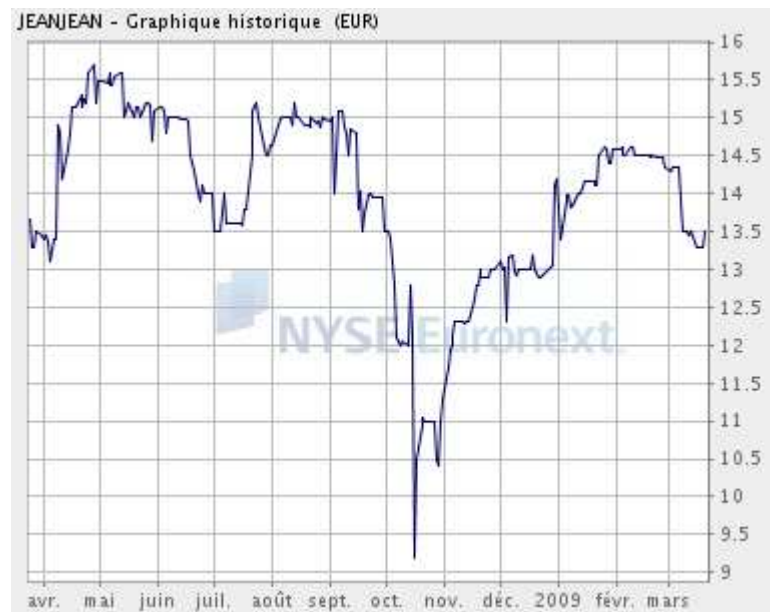
Le cours de l'action JEANJEAN à la clôture de l'exercice 2008 était de 14,19 €.

Les volumes échangés ont représenté 236 804 titres sur l'exercice, soit une moyenne de 925 titres par séance.

Evolution du cours et des volumes échangés à fin mars 2009

(source Euronext)

Cours en €



Jours de cotation

IX Informations sur les mandats sociaux

Bernard JEANJEAN Président du Conseil de Surveillance	2007		2008	
	montants dus au titre de 2007	montants versés au titre de 2007	montants dus au titre de 2008	montants versés au titre de 2008
rémunération fixe	191 000	191 000	73 460	73 462
rémunération variable				
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence	0	0	31 500	29 169
avantages en nature	5 728	5 728	2 391	2 391
TOTAL	196 728	196 728	107 351	105 021

Hugues JEANJEAN Membre du Conseil de Surveillance	2007		2008	
	montants dus au titre de 2007	montants versés au titre de 2007	montants dus au titre de 2008	montants versés au titre de 2008
rémunération fixe				
rémunération variable				
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence	50 000	50 000	50 000	50 000
avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	50 000	50 000	50 000	50 000

Philippe JEANJEAN Membre du Conseil de Surveillance	2007		2008	
	montants dus au titre de 2007	montants versés au titre de 2007	montants dus au titre de 2008	montants versés au titre de 2008
rémunération fixe	67 531	67 531	71 930	71 930
rémunération variable				
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence	20 000	20 000	20 000	0
avantages en nature	3 000	3 000	3 018	3 018
TOTAL	90 531	90 531	94 948	74 948

ANTOINE LECCIA Président du Directoire	2007		2008	
	montants dus au titre de 2007	montants versés au titre de 2007	montants dus au titre de 2008	montants versés au titre de 2008
rémunération fixe	152 329	152 329	164 935	164 303
rémunération variable	84 060	70 000	11 685	11 685
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence	0	0	0	0
avantages en nature	3 000	3 000	3 018	3 018
TOTAL	239 389	225 329	179 638	179 006

Frédéric JEANJEAN Membre du Directoire	2007		2008	
	montants dus au titre de 2007	montants versés au titre de 2007	montants dus au titre de 2008	montants versés au titre de 2008
rémunération fixe	53 413	53 413	79 716	79 716
rémunération variable	0	0	0	0
rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
jetons de présence	20 000	20 000	0	0
avantages en nature	3 000	3 000	3 018	3 018
TOTAL	76 413	76 413	82 734	82 734

Brigitte JEANJEAN Membre du Directoire	2007		2008	
	montants dus au titre de 2007	montants versés au titre de 2007	montants dus au titre de 2008	montants versés au titre de 2008
rémunération fixe	53 413	53 413	79 716	79 716
rémunération variable	0	0	0	0
rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
jetons de présence	20 000	20 000	0	0
avantages en nature	3 000	3 000	3 018	3 018
TOTAL	76 413	76 413	82 734	82 734

Raymond PLANTADE Membre du Directoire	2007		2008	
	montants dus au titre de 2007	montants versés au titre de 2007	montants dus au titre de 2008	montants versés au titre de 2008
rémunération fixe	66 766	66 766	79 716	79 716
rémunération variable	0	0	0	0
rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
jetons de présence	20 000	20 000	0	0
avantages en nature	3 000	3 000	3 018	3 018
TOTAL	89 766	89 766	82 734	82 734

Monsieur Bernard Jeanjean est Président du Conseil de Surveillance de Jeanjean SA. Au sein du Groupe Jeanjean, il est également gérant de la SCI Caves Bessac.

En dehors du Groupe Jeanjean, il est également Membre du Directoire de SIO (holding familial), administrateur de BME SA (holding familial) et gérant de la Sarl Mas des Etangs, de la SCEA du Mas Neuf des Aresquiers et de la SCI l'Enclos II.

Monsieur Hugues Jeanjean est membre du Conseil de Surveillance de Jeanjean SA.

Il est par ailleurs, en dehors du Groupe Jeanjean, Membre et Président du Conseil de Surveillance de SIO (holding familial), gérant du GFA du Mas Rouge et des SCI Enclos I, Enclos III, et de Sorgues.

Enfin, il est administrateur de la Société BPF SA (holding familial).

Au titre des jetons de présence et des missions spéciales, il a perçu de la holding SIO en 2008 la somme de 50 000 €.

Monsieur Philippe Jeanjean est gérant des sociétés Transports Lodéziens SARL, SCEA Fenouillet et SCEA Mas de Pive. Il est aussi membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance de Jeanjean SA. En dehors du Groupe Jeanjean, il est également Administrateur et Président du Conseil d'Administration de BPF SA, membre du Directoire de SIO (holding familial) et gérant de la SARL Mas de Lunés.

Monsieur Antoine Leccia est membre et Président du Directoire de Jeanjean SA. Il est Vice-Président d'Onam's (Canada) et Chairman de Cannon Wines.

Monsieur Frédéric Jeanjean est membre du Directoire de Jeanjean SA. En dehors du Groupe, il est Membre et Président du Directoire de SIO (holding familial), gérant du Domaine de la Truffière et administrateur de BPF SA (holding familial).

Mademoiselle Brigitte Jeanjean est membre du Directoire de Jeanjean SA et gérante de Jeanjean Polska. En dehors du Groupe Jeanjean, elle est également Administrateur et Vice-Présidente du Conseil d'Administration de BME SA et Co-Présidente du Directoire de SIO (holding familial).

Monsieur Raymond Plantade est Président des Impressions de l'Enclos SAS et membre du Directoire de Jeanjean SA. En dehors du Groupe, il est Membre du Directoire de SIO (holding familial).

Monsieur Vincent RIEU est membre du Conseil de Surveillance de JEANJEAN SA. Aucune rémunération n'a été versée en 2008.

Monsieur Philippe LAUTHIER est membre du Conseil de Surveillance de JEANJEAN SA. En dehors du Groupe, il est Président de la société Monop, gérant des sociétés Daily Monop et Beauty Monop. Aucune rémunération n'a été versée en 2008.

Monsieur Jean-François JAMET sera membre du Conseil de Surveillance de JEANJEAN SA à compter du 01/01/2009.

Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires. L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 351 976 €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 597 475€.

Aucun administrateur ne bénéficie de stock options.

Depuis 2006, l'assemblée générale a décidé de l'attribution d'actions gratuites. En application des dispositions des articles L 225-129-6, L 225-138-1 et L 225-197-1 du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2006 a autorisé le Directoire (anciennement Conseil d'administration) à procéder, en une ou plusieurs fois, et pour une période de 38 mois, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 10 % du capital social de la société, par incorporation et prélèvement sur les réserves disponibles de la Société, en vue de l'attribution d'actions gratuites aux salariés et dirigeants de la Société. Les critères d'attribution de la première tranche ayant été remplis, les actions ont été effectivement attribuées aux bénéficiaires en août 2008. La seconde tranche d'actions gratuites a été attribuée sous condition de performance basée sur le résultat net consolidé 2007. Parmi les bénéficiaires de ce programme, seul un administrateur, Antoine LECCIA, est concerné à hauteur de 13 250 et 10 000 actions au titre des première et deuxième tranches. La troisième tranche, validée par le Conseil d'administration du 20 mars 2008 et qui portait sur 45.000 actions n'a pas été attribuée car les critères n'ont pas été atteints.

Conformément à la loi de décembre 2006 sur la participation et de l'actionnariat salarié, le Conseil d'Administration du 29 mars 2007 s'est prononcé pour une conservation au nominatif par les bénéficiaires d'actions gratuites d'au moins 50 % des titres attribués.

X Autres informations

Contrôle Interne

Le Contrôle interne fait l'objet d'un « Rapport du Président établi en fonction des dispositions légales » sur lequel les commissaires aux comptes émettent un avis lors de l'Assemblée Générale Annuelle.

Les travaux préparatoires et les diligences nécessaires à la réalisation de ce rapport ont été confiés par le Président du Conseil de Surveillance à la Commission d'audit.

Au cours de l'exercice, nous avons poursuivi le déploiement de l'ERP Millésia installé en 2006. Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'ensemble des filiales françaises utilise cet ERP.

Conformément au plan d'optimisation engagé dès 2006, plusieurs améliorations ont été apportées de façon à parfaire les contrôles et la sécurité du système d'information.

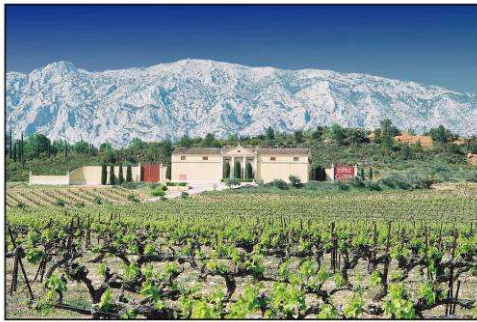
Les organisations ont également été adaptées afin de garantir l'intégrité des bases de données de façon centralisée pour l'ensemble du Groupe.

Observations formulées par le comité d'entreprise

Néant

Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe pas de fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine ou la situation financière du Groupe Jeanjean.



Château Gassier –Ste-Victoire

XI Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte

Résolutions du domaine de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

PREMIERE RESOLUTION - L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport d'observation du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 105 207 € et qui ont donné lieu à une imposition de 35 065 €.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 quitus de leur gestion à tous les membres du Directoire.

DEUXIEME RESOLUTION - L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le déficit de 243 574.29€ de l'exercice de la manière suivante :

Déficit de l'exercice 243 574.00 €

Dont :

- 82 423 € imputés dans le compte « report à nouveau » qui s'élève après déduction à 0 €,
- 161 151 € imputés dans le compte « autres réserves » qui s'élève après déduction à 8 740 525 €.

Par prélèvement sur les réserves à titre de dividendes aux actionnaires 420 000.00 €

Soit 0.20 € par action (hors actions auto-détenues) pris sur le compte « autres réserves » qui s'élève après déduction ainsi à 8 320 525 €.

Conformément au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40% compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Les actionnaires reconnaissent avoir été informés de la possibilité d'opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 30,1 % conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code général des Impôts".

Le paiement des dividendes sera effectué le 31 juillet 2009.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement (*)	
	Dividendes	Autres revenus distribués
Exercice au 31/12/2007	956 944 €	0 €
Exercice au 31/12/2006	957 529 €	0 €
Exercice au 31/12/2005	524 839 €	0 €

(*) Sous réserve des dispositions de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

TROISIEME RESOLUTION - L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

QUATRIEME RESOLUTION - L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-88 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

CINQUIEME RESOLUTION - L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne, approuve ces rapports tels qu'ils lui ont été présentés.

SIXIEME RESOLUTION - Les actions de la société étant admises aux négociations sur un marché réglementé, le Président demande à l'Assemblée Générale d'autoriser, pour une période de douze mois, à effectuer, conformément aux articles L.225-209 du Code de Commerce, les opérations suivantes :

. Assurer l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF

. Mettre en oeuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L 225-177 et suivants du Code du Commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L443-1 du Code du Travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce.

. Remettre des actions au titre de paiement ou d'échanges dans le cadre notamment d'opérations de croissance externe

Le prix maximum d'achat par titre est fixé à 30 €. Le nombre maximum d'actions pouvant être acquises est de 200 000.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire et à son Président à l'effet de passer tous ordres, conclure tous accords et effectuer toutes formalités et toutes déclarations requises et généralement faire le nécessaire. Le Directoire informera l'Assemblée Générale Mixte des opérations qui ont été réalisées en application de la présente autorisation.

SEPTIEME RESOLUTION - Il est proposé à l'Assemblée Générale que le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance soit fixé à la somme maximum de 125 000 €.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision.

HUITIEME RESOLUTION - Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale doit approuver l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur LECCIA au titre de ses fonctions de Président du Directoire correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions ou du changement de ses fonctions :

En cas de cessation de ses fonctions salariés :

Monsieur LECCIA bénéficiera, en cas de rupture de son contrat de travail, à l'initiative de l'employeur, sauf faute lourde du salarié :

— d'une indemnité supplémentaire de licenciement s'ajoutant à l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement en vigueur dans l'entreprise. Le montant de cette indemnité supplémentaire et exceptionnelle est fixé à 2 ans de salaire brut. L'assiette de calcul de cette indemnité est le salaire brut (fixe et primes) perçu au titre du contrat de travail durant les 12 mois précédant la rupture du contrat.

— du véhicule de fonction régulièrement utilisé pendant l'exercice de ses fonctions et détenu au moment de l'événement.

En cas de cessation du mandat social Monsieur LECCIA bénéficiera, en cas de cessation des fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité forfaitaire.

Cette indemnité liée à la cessation du mandat social sera fixée à 3 ans de rémunération brute (fixe et variable) si la totalité des objectifs de performance a été atteint.

Deux critères de performances ont été retenus, et chacun compte pour moitié de l'indemnité globale :

— critère base sur le chiffre d'affaires Consolidé (50%):

Il représente 50% de l'indemnité potentielle. L'indice 100 étant établi sur la base du Chiffre d'affaire 2007 soit 155M€.

Si l'indice est supérieur à 120 (soit 186M€ de CA), l'indemnité de cessation du mandat social serait pleinement allouée.

Au contraire, si le CA moyen calculé sur la base des 3 dernières années précédant la rupture est inférieur à l'indice 80 soit 124M€, l'indemnité ne sera pas due.

Entre les indices 80 et 120, l'indemnité sera proratisée entre le plancher 124M€ et le plafond 186M€.

— critère basé sur le résultat opérationnel consolidé (50%) :

Il représente 50% de l'indemnité potentielle. L'indice 100 étant établie sur la base du résultat d'exploitation 2007 soit 1.8M€.

Si l'indice est supérieur à 120 (soit 2.16M €), l'indemnité de cessation du mandat social serait pleinement allouée.

Au contraire, si le résultat d'exploitation moyen calculé sur la base des 3 dernières années précédant la rupture est inférieur à l'indice 50 soit 0,90M€, l'indemnité ne sera pas due.

Entre les indices 50 et 120, l'indemnité sera proratisée entre le plancher 0,90M€ et le plafond 2.16M€

Les trois dernières années prises en compte seront les trois dernières années publiées précédant la date de cessation du mandat, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, la rupture étant précisé que seront exclus du calcul les années faisant l'objet d'une situation exceptionnelle sur le plan économique (crise financière majeure...), agricole (maladie, perte de récolte...), environnementale ou toute autre cas de force majeure.

Ces conditions seront revues avec l'accord de Monsieur LECCIA en cas de changements majeurs de stratégies ou de périmètre du Groupe.

Ayant pris connaissance de tout ce qui précède, l'Assemblée Générale approuve l'engagement pris par la Société au bénéfice de Monsieur LECCIA Antoine.

NEUVIEME RESOLUTION - L'Assemblée Générale décide de nommer, en remplacement de Monsieur Antoine PESKINE (ancien suppléant personne physique), la société Auditex, Tour Ernst & Young - Faubourg de l'Arche - 92037 La Défense Cedex, RCS Nanterre 377 652 938, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant de la société pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Résolutions du domaine de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Le Groupe Jeanjean, dans le cadre de son plan stratégique 2008-2012 « 5^{ème} Génération » envisage la poursuite d'une croissance externe sélective. Cette croissance externe peut prendre la forme d'une acquisition importante qui s'inscrirait dans une perspective de montée en gamme, de synergies et d'élargissement de l'offre produits.

Si une telle opération se présentait, une augmentation de capital serait vraisemblablement réalisée.

Pour cette raison, des résolutions ont été prévues afin d'assurer une délégation financière au Directoire pour mener ces opérations, le cas échéant.

DIXIEME RESOLUTION - Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et suivants du Code de commerce et des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

1. délègue au Directoire la compétence de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital :

(a) en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par l'émission :

- d'actions ordinaires (à l'exclusion d'actions de préférence) et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la

libération des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances,

- de valeurs mobilières donnant accès au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, conformément aux dispositions de l'article L. 228-93 du Code de commerce ;

(b) et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution gratuite d'actions ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

2. décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital visées au paragraphe 1^a) ci-dessus, ne pourra être supérieur à 2 500 000 euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

3. décide que le montant total des augmentations de capital résultant de l'incorporation des réserves, primes et bénéfices visées au paragraphe 1^b) ci-dessus, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond de 2 500 000 euros fixé au paragraphe 2^c) ci-dessus, ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices existant lors de l'augmentation de capital ;

4. décide que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, à l'exception de celles réalisées en application du paragraphe 1. (b) ci-dessus, et de celles conférées en vertu des 11^{ème} et 12^{ème}, résolutions de la présente assemblée est fixé à 2 500 000 euros, étant précisé que sur ce plafond s'imputera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

5. en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation dans le cadre des émissions visées au paragraphe 1^a) ci-dessus, l'assemblée générale décide que :

(i) les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;

(ii) le Directoire pourra, conformément à l'article L. 225-133 du Code de commerce, attribuer les titres de capital non souscrits à titre irréductible aux actionnaires qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui auquel ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes ;

(iii) si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Directoire pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés prévues à l'article L. 225-134 du Code de commerce ou certaines d'entre elles seulement, y compris offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

L'augmentation de capital ne sera pas réalisée si le montant des souscriptions recueillies n'atteint pas au moins les trois quarts de l'augmentation décidée ;

6. en cas d'usage par le Directoire de la délégation prévue au paragraphe 1^b) ci-dessus, l'assemblée générale décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;

7. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et notamment :

- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société ;

- à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
- fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

8. décide que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir à hauteur le cas échéant de la partie non utilisée toute délégation antérieure de même nature, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

ONZIEME RESOLUTION - Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, des articles L. 225-135 et L. 225-136, ainsi que des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- délègue au Directoire la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires (à l'exclusion d'actions de préférence) et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce étant précisé que la libération des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;

- délègue au Directoire conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce sa compétence pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

- décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation :

- (i) le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, dans le cadre de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 250 000 euros, ce montant s'imputant sur le plafond global fixé à la 10^{ème} résolution ;

- (ii) sur ces plafonds s'imputera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la société et/ou aux valeurs mobilières qui seront émises par le Directoire dans le cadre de la présente délégation et délègue au Directoire, en application de l'article L. 225-135 du Code de commerce, la faculté d'instituer au profit des actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables et pour tout ou partie d'une émission effectuée dans le cadre de la présente délégation, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre d'actions possédées par chaque actionnaire et pourra éventuellement être complété par une souscription à titre réductible, étant précisé que les titres non souscrits ainsi feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international. Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi ;

- prend acte du fait que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières donneront droit ;

- décide que le prix de souscription des titres émis en vertu de la présente délégation sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce et de l'article R. 225-119 du Code de commerce ;

- décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et notamment pour fixer les conditions d'émission et de souscription, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et notamment :

(a) fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société ;

(b) à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;

(c) fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

- décide que la présente délégation, qui prive d'effet pour l'avenir à hauteur le cas échéant de la partie non utilisée toute délégation antérieure de même nature, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

DOUZIEME RESOLUTION - Autorisation à donner au Directoire d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.

Après avoir pris connaissance du rapport spécial du Directoire, l'assemblée générale décide, sous réserve de leur approbation, que pour chacune des émissions décidées en application des 10^{ème} et 11^{ème} résolutions, le Directoire pourra augmenter le nombre de titres à émettre dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond global fixé à la 10^{ème} résolution, s'il vient à constater une demande excédentaire.

L'assemblée générale autorise, conformément aux dispositions de l'article R. 225-118 du Code de commerce, le Directoire à faire usage de cette faculté au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (à ce jour dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15% de l'émission initiale).

L'assemblée générale décide que la présente autorisation, qui prive d'effet pour l'avenir à hauteur le cas échéant de la partie non utilisée toute autorisation antérieure de même nature, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

TREIZIEME RESOLUTION - L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mars 2006 a voté un plan d'attribution d'actions limité à 10 % du capital de la société et portant sur les exercices 2006, 2007 et 2008. Tout pouvoir a été donné au Directoire par l'Assemblée afin de mettre en œuvre ce plan.

Ce plan d'actions gratuites a donné lieu à l'attribution de 85.250 actions (3,8% du capital) dont 40.250 ont été créées en août 2008. L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du code commerce :

- autorise le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société, ainsi qu'au profit du personnel salarié et des mandataires sociaux des sociétés ou des groupements d'intérêt économique dont 10 % du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement par la société, à une attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre

- décide que le Directoire déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions, et le cas échéant, les critères d'attribution des actions;

- décide que le nombre total des actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 10% du capital social de la société; que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et que la durée minimale de l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans;

- prend acte de ce que, s'agissant des actions à émettre, la présente décision emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des attributaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit desdits attributaires à la partie des réserves, bénéfices ou primes ainsi incorporée;

- fixe à 38 mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente autorisation;

L'Assemblée générale extraordinaire délègue tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en oeuvre la présente autorisation ; procéder le cas échéant pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en vue de préserver les droits des bénéficiaires à l'occasion d'éventuelles opérations sur le capital de la société ; fixer, en cas d'attribution d'actions à émettre, le montant des réserves, bénéfices ou primes à incorporer au capital, constater la ou les augmentations de capital ainsi réalisées, modifier les statuts en conséquence, et généralement, faire le nécessaire.

QUATORZIEME RESOLUTION - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial du Directoire à l'Assemblée Générale Extraordinaire sur le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés, constatant que les actions détenues par les salariés de la Société représentent moins de 3 % de son capital et statuant en application des dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-129-6 du code de commerce et de l'article L. 443-5 du code du travail, propose de réaliser une augmentation du capital social réservée aux salariés de la Société et, en conséquence, de supprimer le droit préférentiel de souscription de l'Assemblée Générale au profit des salariés de la Société et, de déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter ledit capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions réservées, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, aux salariés qui seraient adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société à mettre en place, tels que prévus aux articles L. 443-1 et suivants du code du travail.

QUINZIEME RESOLUTION - L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Date d'arrêté</i> <i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2008</i> <i>12</i>	<i>31/12/2007</i> <i>12</i>	<i>31/12/2006</i> <i>12</i>	<i>31/12/2005</i> <i>12</i>	<i>31/12/2004</i> <i>12</i>
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	4 383 498	4 302 998	4 302 998	4 302 998	4 302 998
Nombre d'actions					
- ordinaires	2 191 749	2 151 499	2 151 499	2 151 499	2 151 499
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	108 326 382	97 090 316	99 392 878	83 639 103	93 292 740
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	2 536 660	1 584 646	4 068 299	1 218 934	2 696 076
Impôts sur les bénéfices	(48 123)	(709 254)	729 617	78 206	36 416
Participation des salariés	54 843	98 079	153 224	102 383	57 362
Dot. Amortissements et provisions	2 773 514	843 507	1 025 758	671 120	1 412 992
Résultat net	(243 574)	1 352 314	2 159 700	367 225	1 189 306
Résultat distribué	941 614	957 529	524 840		927 360
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,15	1,02	1,48	0,48	1,21
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-0,11	0,63	1,00	0,17	0,55
Dividende attribué	0,43	0,45	0,24		0,43
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés	220	156	154	117	128
Masse salariale	7 924 449	5 833 398	5 403 317	4 777 775	4 259 561
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	3 828 847	2 843 693	2 911 983	2 361 621	2 230 122

9 – Rapport du Président établi en fonction des dispositions légales

Monsieur Bernard Jeanjean, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance, a confié à la Commission d'Audit la réalisation des travaux préparatoires et des diligences nécessaires. La Commission a rendu compte au Président de façon à préparer ce rapport.

Conformément à la loi de juillet 2008, ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance en date 27 mars 2009.

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en oeuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ou le directoire,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

Dans le cadre du groupe, la société mère veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales. Dans le présent rapport, la notion de groupe recouvre l'ensemble formé par la société-mère Jeanjean S.A. et ses filiales.

Pour l'élaboration du présent rapport, la Commission d'audit a pris connaissance des recommandations de l'AMF et du cadre de référence, mais ne s'est pas explicitement appuyé sur le guide de l'AMF de mise en oeuvre du cadre de référence pour la rédaction du présent rapport du Président.

1 – Organisation de la gouvernance

Du fait de sa taille, de son actionnariat majoritairement familial, et de la publication tardive (décembre 2008) du code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF, le groupe n'applique strictement, à ce jour, aucun code de gouvernement d'entreprise existant. Se substituent à l'application d'un code de gouvernement d'entreprise les procédures décrites ci-dessous en matière de gouvernement d'entreprise. Le groupe prévoit de réfléchir sur l'exercice 2009 aux modalités de mise en conformité avec le code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF de décembre 2008.

Le système de gestion, de contrôle et d'administration du Groupe Jeanjean repose sur les organes de décision et de management suivants :

Depuis l'Assemblée Générale du 2 juin 2008, Jeanjean SA est une société à Conseil de Surveillance et Directoire.

Le Conseil de Surveillance

Composition:

Nom et Prénom	Age	Date de nomination (ou d'origine du mandat)	Date d'échéance du mandat : exercice	Fonction principale exercée dans la société	Indépendant	Autres mandats	Sté du Groupe JEANJEAN	Sté avec APE	Sté Fr./Etr.
M. Bernard JEANJEAN	73 ans	AGM du 02/06/2008	Clôture 2013	Président du Conseil de Surveillance					
M. Hugues JEANJEAN	77 ans	AGM du 02/06/2008	Clôture 2013	Membre					
M. Philippe JEANJEAN	53 ans	AGM du 02/06/2008	Clôture 2013	Vice-Président		Président de BPF, gérant de SCEA MAS LE PIVE ET FENOUILLET	OUI	NON	F
M. Vincent RIEU	43 ans	AGM du 02/06/2008	Clôture 2013	Membre	OUI	Néant			
M. Jean-François JAMET	54 ans	AGM du 02/06/2008 Au 01/01/2009	Clôture 2013	Membre	OUI				
M. Philippe LAUTHIER	52 ans	AGM du 02/06/2008	Clôture 2013	Membre	OUI	Président de la société Monop, gérant des sociétés Daily Monop et Beauty Monop.	NON	NON	F

Le Conseil de Surveillance de Jeanjean SA est composé de six membres, dont trois administrateurs indépendants.

Est considéré comme administrateur indépendant tout administrateur:

- qui n'a pas de lien familial proche avec l'actionnaire majoritaire ou un mandataire social,
- qui n'a pas de mandats sociaux dans la société ou ses filiales depuis les cinq dernières années,
- qui n'a pas été auditeur de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,
- qui n'a pas été salarié de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,
- qui n'est pas un client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif du groupe, ou pour lequel le groupe représente une part significative de l'activité,
- qui n'a pas été administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Les autres mandats exercés par les membres du Conseil de Surveillance sont décrits dans le rapport de gestion 2008 du groupe.

Le Conseil de Surveillance a pour objectif le contrôle permanent de la gestion du Directoire. Il s'appuie pour cela sur le travail réalisé par les Commissions (-cf. paragraphes suivants).

En particulier, il valide la stratégie, les points clés liés au développement du groupe, les relations financières entre les filiales et l'arrêté des comptes. Il apporte aux actionnaires et aux salariés représentés les garanties de gestion, de transparence et de visibilité dans le fonctionnement quotidien et les perspectives de développement.

Un règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été établi. Il définit :

- le fonctionnement des procès-verbaux
- les réunions du Conseil par des moyens de visioconférence
- l'organisation des Commissions du Conseil (Commission d'Audit, Commission de Rémunération, Commission Stratégie Développement et Investissements
- les conditions de modification du règlement intérieur

En 2008, les Conseils (d'Administration, puis de Surveillance à compter de juin 2008) se sont réunis quatre fois. En dehors de l'arrêté des comptes annuels 2007 et semestriels 2008, les Conseils ont eu à se prononcer principalement sur :

- La nomination et la rémunération du Président et des membres du Directoire,
- L'organisation de la gouvernance et l'approbation du règlement intérieur du Conseil de Surveillance,
- L'acquisition de la propriété Capet Guillier à Bordeaux,
- La validation des comptes prévisionnels, des prévisions d'investissements et du plan de développement « 5^{ème} Génération »,
- Le lancement du programme de rachat d'actions approuvé par l'AG du 2 juin 2008,
- les modalités de poursuite du programme d'attribution d'actions gratuites approuvé par l'assemblée du 10 mars 2006,

La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes, ont été expliquées au Conseil, à chaque arrêté de comptes publiés, ainsi que les données principales issues du contrôle de gestion.

Il n'existe pas à ce jour de système d'évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance.

Les taux de présence des administrateurs aux quatre conseils ont été respectivement de 100%, 89%, 80% et 80%.

Le Directoire :

Le Directoire dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer et assurer le développement de la société et de ses filiales. Il établit chaque trimestre un rapport de sa gestion au Conseil de Surveillance.

Composition du Directoire :

Antoine LECCIA , Président
 Brigitte JEANJEAN
 Frédéric JEANJEAN
 Raymond PLANTADE

Le Directoire se réunit chaque lundi afin de traiter les affaires courantes et de dégager les priorités. En marge de ces points hebdomadaires, le Directoire s'est réuni à deux reprises en 2008, pour l'arrêté des comptes semestriels et pour l'augmentation de capital associée à l'attribution d'actions gratuites.

Des **Commissions** sont chargées d'éclairer les décisions du Conseil.

Elles sont aujourd'hui constituées :

D'une Commission Stratégie, Développement et investissements

Composition :

Bernard Jeanjean (Président)
 Philippe Jeanjean
 Vincent Rieu
 Philippe Lauthier
 Jean-François Jamet (à compter du 01/01/09)

Les membres du Directoire sont invités à s'associer au travail et aux réflexions de cette commission qui peut également s'appuyer sur des compétences extérieures.

Cette Commission se réunit deux à quatre fois par an et à pour vocation la validation de la stratégie et les orientations clés proposées par le Directoire. Elle est notamment chargée de préparer et de présenter au Conseil de Surveillance le plan stratégique à cinq ans.

La Commission Stratégie, Développement et investissements est également amenée à se prononcer sur les points suivants :

- politique, montant et répartition des investissements annuels
- acquisition et cession d'entreprises ou d'activités
- validation des budgets de fonctionnement et du prévisionnel annuel pour toutes les sociétés du Groupe
- orientation stratégique par filiales et régions
- analyse, suivi des résultats trimestriels et validation des réponses et décisions prises lors des comités de direction mensuels

D'une Commission d'audit

Composition :

Philippe Jeanjean (Président)

Vincent Rieu

Hugues Jeanjean

Commissaires aux Comptes

+ Direction Financière du Groupe

Créée en 2004 et actuellement présidée par Philippe Jeanjean, elle a pour vocation :

- de présenter et d'expliquer les comptes annuels et semestriels de Jeanjean SA ainsi que les comptes consolidés,
- de valider les principes et options comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers du groupe, après revue par les commissaires aux comptes,
- d'informer sur les évolutions majeures dans les domaines comptables et financiers susceptibles d'avoir des répercussions sur le Groupe
- d'identifier, d'analyser et de gérer les risques dans les domaines comptables, financiers et de gestion pour l'ensemble des sociétés du groupe
- de suivre le contrôle légal des comptes, de la désignation et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Elle s'est réunie deux fois au cours de l'année 2008, pour l'arrêté des comptes annuels 2007 et l'arrêté des comptes semestriels 2008.

Les commissaires aux comptes portent à la connaissance de la Commission d'audit notamment les faiblesses significatives de contrôle interne relatives à l'élaboration des comptes, et communiquent annuellement une déclaration d'indépendance et des informations sur les prestations du réseau et les diligences directement liées.

D'une commission de rémunération

Composition :

Philippe Lauthier (Président)

Bernard Jeanjean

Hugues Jeanjean

Philippe Jeanjean

Initialement « Comité d'évaluation des cadres de Direction », cette Commission, :

- propose le cadre des négociations salariales annuelles
- formule des recommandations sur l'évolution de la politique de rémunération
- travaille sur les grilles de salaires des dirigeants
- examine la rémunération variable des dirigeants

Sont associés au travail de la Commission de rémunération un membre du Directoire (qui ne peut être le Président) et la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

Le **Directoire** peut s'appuyer sur le travail de plusieurs **Comités** :

Le Comité de réflexion

Composition :

Antoine Leccia (Président)
Bernard Jeanjean
Frédéric Jeanjean
Philippe Lauthier
Antonio Amorim
Yves Carcelle

Le comité de réflexion se compose de six membres et se réunit deux fois l'an et alimente :

- la réflexion sur les évolutions et tendances de fond : marchés, produits, technologie, management
- l'analyse du positionnement stratégique à long terme du Groupe
- des travaux autour de thèmes identifiés

Il formule des propositions au Conseil de Surveillance après validation par le Directoire.

Les Comités Exécutifs

Composition :

Présidés par Antoine Leccia, accompagné d'un membre du Directoire et du DAF Groupe.

Ces Comités se déroulent au sein des filiales. Ils permettent :

- de contrôler l'application de la stratégie arrêtée
- de faire le point sur le contrôle budgétaire
- d'analyser les résultats semestriels et annuels
- de valider les prévisionnels révisés à mi-exercice
- de préparer la construction budgétaire N+1

Le Comité de Direction

Composition :

Antoine Leccia (Président)
Véronique Dausse (Jeanjean Distribution – Groupe)
Thibaut de la Haye (Direction Grand Export – Groupe)
Béatrice Castan (Direction Ressources Humaines – Groupe)
Jean-Michel Choffel (Direction Financière – Groupe)
Sébastien Narjoud (Jeanjean Languedoc)
Lionel Lavail (Cazes)
Jean-Pierre Durand (Ogier)
Thierry Bellicaud (Gassier)
Marc Lecomte (Antoine Moueix)
Jérôme Conche (Rigal)

Réuni chaque mois, il a d'abord pour vocation d'exercer au niveau de chaque direction :

- o sa responsabilité stratégique : contribution à la réflexion et à l'analyse dans le cadre de la définition et à la mise en œuvre de la stratégie générale et participation à des projets transversaux
- o sa responsabilité opérationnelle : analyse claire et concise du fonctionnement de chaque société, démarche d'amélioration et de développement, avancée des projets et des chantiers en cours,...

Il repose sur l'analyse mensuelle des données liées aux budgets et objectifs annuels validés par la Commission Stratégie et Développement (CA, marges, résultats, volumes, qualité, marques, BFR, trésorerie), et ceci société par société et pour chaque réseau de distribution.

Limitations apportées par le Conseil de surveillance aux pouvoirs du Directoire :

Les limitations de pouvoir du Directoire ont été fixées dans le cadre du Conseil de Surveillance du 2 juin 2008 conformément à l'article 15 des statuts.

Ces limitations portent, au-delà d'un montant fixé par le Conseil de Surveillance, sur :

- la souscription d'emprunts
- l'acquisition d'immeubles
- l'acquisition de participations
- l'acquisition de toute immobilisation

Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale :

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies dans l'article 25 des statuts de Jeanjean SA.

Politique de communication financière :

La communication financière est organisée autour de quatre axes:

- les communiqués, qui outre les informations trimestrielles sur le chiffre d'affaires et le résultat, relaient toute information significative
- les réunions de présentation des comptes semestriels et annuels, dans le cadre du calendrier de la SFAF, qui permettent un contact direct et des échanges avec les milieux financiers (gérants, analystes et journalistes)
- le rapport annuel simplifié, outil de communication à destination du plus grand nombre
- le site internet, qui centralise l'information réglementée et permet un accès aux présentations faites lors des réunions SFAF.

2 – Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

Du fait de sa taille, de son actionnariat majoritairement familial, et de la publication tardive (octobre 2008) des recommandations AFEP MEDEF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, le groupe n'applique pas à ce jour ces recommandations. Le groupe prévoit de réfléchir sur l'exercice 2009 aux modalités de mise en conformité avec ces recommandations AFEP MEDEF d'octobre 2008.

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux sont fixés par le Conseil de Surveillance qui peut pour cela s'appuyer sur les recommandations de la Commission de Rémunération. La part variable de la rémunération répond à des objectifs précis basés sur une grille de résultat net part du Groupe avant impôts.

En deçà d'un certain seuil, aucune rémunération variable n'est versée. Un pourcentage du résultat, défini dans le cadre de cette grille, est distribué si le seuil est dépassé.

Ces critères sont également validés par le Conseil de Surveillance.

Le Président et le Vice Président du conseil de surveillance bénéficient de jetons de présence. Des jetons peuvent également être versés ponctuellement aux autres membres du Conseil.

Le Conseil de Surveillance peut accorder des rémunérations exceptionnelles aux administrateurs pour les missions ou mandats confiés. Dans ce cas, ces rémunérations sont portées en charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

Les administrateurs qui exercent un mandat social ou une fonction salariée au sein du Groupe Jeanjean bénéficient au titre des avantages en nature d'un véhicule de fonction.

L'annexe des comptes consolidés donne une information globale sur la rémunération des mandataires sociaux, le rapport de gestion donne une information détaillée par individu et par nature.

La Commission de Rémunération intervient dans l'évaluation et la valorisation du travail effectué, la politique individuelle de rémunération ainsi que les potentiels d'évolution au sein du Groupe de chacun.

L'Assemblée Générale du 2 juin 2008 a voté la transformation en société à Conseil de Surveillance et Directoire et le Conseil de Surveillance du même jour a désigné Monsieur Antoine Leccia qui occupait la fonction de Directeur Général, au poste de Président du Directoire. En conséquence de ces évolutions, le mandat de travail de monsieur Leccia a été suspendu.

Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires. L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 351 976 €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 597 475€.

L'Assemblée Générale du 18 août 2006 a voté un programme d'actions gratuites et confié au Conseil sa mise en œuvre. Les actions gratuites sont allouées, par tranches annuelles, sur la base de critères de résultat net part du Groupe.

Si les critères sont atteints, les actions sont créées deux ans après l'attribution et sont assorties d'une période de blocage de deux ans.

A l'issue de cette période, les Dirigeants sont tenus de conserver au moins 50% de leurs actions tant qu'ils sont en fonction.

3 – Description des procédures de gestion des risques

Depuis le milieu des années quatre vingt dix, le Groupe Jeanjean évolue dans un environnement encadré par des normes qualité qui ont contribué à développer très tôt un système de management de la qualité et de gestion des risques.

Les maisons de vins, outre la certification ISO 9001:2000, sont également certifiées IFS (International Food Standards) et BRC (British Retail Consortium), Ecocert,...

Cette volonté définie dans la politique du Groupe s'inscrit dans une logique de **MAITRISE DES RISQUES**. C'est ainsi que le **SYSTEME DE MANAGEMENT** est devenu **GLOBAL** (SMG) en intégrant la **QUALITE** bien sûr, mais aussi la **SECURITE**, l'**ENVIRONNEMENT** et la **FINANCE**.

Le **SYSTEME DE MANAGEMENT GLOBAL** de JEANJEAN repose sur l'analyse des risques, le développement de dispositions de maîtrise de ces risques et un dispositif de contrôle et d'audit destiné à alimenter l'amélioration continue.

Gestion des risques métier :

Les risques métier sont pour l'essentiel gérés dans le cadre des certifications qualité que nous avons obtenues et qui font régulièrement l'objet d'audits externes de contrôles.

Ils portent notamment sur la revue complète de nos processus marketing, achats, production, logistique, commerce.

Depuis de début des années 2000, les croissances externes successives du Groupe Jeanjean ont permis un élargissement de la gamme produits à toutes les appellations du Grand Sud de la France. Dans le même temps, le portefeuille clients s'est équilibré entre les différents réseaux de distribution (Grande distribution, traditionnel, exportations). Ces deux éléments ont permis une mutualisation des risques produits et clients.

Autre point essentiel, les **achats de vins** font l'objet de procédures rigoureuses visant à assurer la meilleure adéquation entre les marchés en amont (production) et les marchés aval (distribution).

Le contrôle interne porte notamment sur les plans prévisionnels d'achats établis pour l'année N+1 et leur suivi tout au long de l'année :

- niveau de couverture (achats engagés sur ventes prévisionnelles)
- prix moyen des achats engagés

Les **stocks** connaissent pour la plupart une rotation assez rapide (de l'ordre de trois mois en moyenne).

Les stocks de vins en vrac représentent près de la moitié des stocks et présentent un risque de dépréciation très faible.

Les stocks de produits finis ou semi finis et de matières sèches font l'objet d'inventaires physiques (au minimum deux par an) et d'une coordination avec les services commerciaux qui permettent de limiter les risques sur ces catégories de stocks.

Le poste **clients** fait l'objet d'une procédure visant à encadrer et à identifier tout risque sur une créance client. Le Groupe Jeanjean dispose pour la gestion de ce risque :

- d'une assurance clients globale qui permet de garantir l'essentiel de l'activité
- de procédures de validation en cas d'encours non couvert par l'assurance

Gestion des risques financiers :

Depuis la Loi de Sécurité Financière (LSF) en 2003, le Groupe se voit conforté dans sa démarche de maîtrise des risques.

La gouvernance mise en place associée au système de management des risques permettent l'identification et la gestion des risques qui se traduit dans :

L'évolution de notre organisation et de nos systèmes d'information:

Le Groupe Jeanjean a poursuivi au cours de l'année 2008 la structuration de ses équipes de contrôle : la révision comptable ainsi que l'établissement des comptes consolidés sont pilotés par la Direction Financière du Groupe.

Elle s'appuie sur les pôles financiers de chaque grande région (Languedoc, Sud-Est, Sud-Ouest), chargés de la tenue de la comptabilité, du reporting financier mensuel et de la réalisation des arrêtés comptables trimestriels, semestriels et annuels.

La Direction Financière Groupe est chargée du reporting comptable Groupe mensuel, de la mise en œuvre de la politique financière, de la communication financière. Des moyens supplémentaires ont été affectés au contrôle de gestion (industriel et commercial) et au pilotage de la trésorerie dans un souci d'optimisation des process, de maîtrise des risques et surtout de création de valeur.

Le système d'information repose sur un ERP récemment déployé (2006), interfacé aux progiciels financiers (comptabilité et paye). Ce système centralisé, commun à l'ensemble des filiales françaises du Groupe, constitue la clé de voûte du système de contrôle et de gestion des risques. Un Groupe projet veille à son optimisation permanente.

Les processus comptables et financiers :

Regroupés dans le manuel de management qualité, ils décrivent l'ensemble des processus de management, des processus de réalisation et des processus support.

Parmi ceux qui concernent l'information financière, nous pouvons citer :

Le plan stratégique

Initié par la Commission Stratégie et Développement, en relation avec les Directions de chaque filiale, le plan stratégique définit les axes de développement du Groupe, les actions à engager et les ressources à mobiliser, ceci à un horizon de trois à 5 ans. Il se matérialise à travers un Business Plan détaillé, descriptif et chiffré et aboutit à la validation d'un compte de résultat et d'un plan de financement prévisionnels.

Le processus budgétaire

Applicable à l'ensemble des sociétés, il repose sur le plan stratégique défini par la Commission Stratégie et Développement et approuvé par le Conseil de Surveillance.

Une note de cadrage budgétaire précise les orientations à l'ensemble des directions en vue de la préparation des budgets. Ces derniers portent sur l'activité, les charges d'exploitation, les investissements, les postes du BFR et la trésorerie.

Après validation par les Comités Exécutifs, les prévisions sont présentées à la Commission Stratégie et Développement.

Le processus budgétaire se déroule entre octobre et décembre et est validé en janvier de l'année suivante. Un ou deux révisés sont réalisés en cours d'exercice.

Le processus d'arrêté comptable

Le pilotage financier se fait sur la base d'un reporting comptable et de gestion mensualisé pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les arrêtés comptables trimestriels sont définis dans un processus qui précise l'ensemble des étapes, des acteurs internes et intervenants externes (commissaires aux comptes), ainsi que le planning.

L'internalisation de la révision des comptes mise en œuvre à compter de 2008 a permis d'accélérer la réduction des délais d'établissement des comptes de chacune des sociétés du Groupe Jeanjean et des comptes consolidés, et de garantir l'harmonisation des méthodes.

Le reporting mensuel

Un compte de résultat mensuel est établi pour l'ensemble des filiales, construit sur la base de dossiers de travail homogènes et proches des dossiers de révision trimestriels.

Il s'agit d'un outil de pilotage précieux dont la fiabilité est régulièrement étalonné sur les arrêtés trimestriels.

La crise financière qui a marqué l'année 2008 nous a conduit à renforcer le pilotage des éléments de trésorerie et de BFR qui ont fait l'objet d'attentions particulières. Sous le contrôle de la direction financière Groupe, le reporting mensuel est organisé pour chaque filiale et permet de veiller à l'adéquation entre les niveaux d'activité et de BFR ainsi qu'au respect des lignes de financements court terme autorisées. Les actions correctives et d'optimisation sont animées par les directions financières filiales et par le contrôle de gestion groupe. Un point mensuel est réalisé dans le cadre des comités de direction

Des **procédures** particulières viennent encadrer les risques financiers.

- le risque clients : Outre la mutualisation du risque liée à un portefeuille clients élargi et équilibré, la gestion du risque clients repose avant tout sur une assurance clients généralisée et sur des sécurités dans le système d'information qui permettent de bloquer les clients entrant en zone de risque. Tout client hors du champ de l'assurance clients relève de procédures dérogatoires.
Depuis 2008, un service Credit Management centralisé au niveau du Groupe assure le recouvrement de l'ensemble des clients pour une meilleure efficacité.
- les investissements : la procédure d'investissement / désinvestissement garantit la conformité des investissements engagés par rapport au budget validé. Les demandes émanent des services, sont validées par le chef de service et nécessitent l'aval de la Direction Générale et de la Direction Financière.
- Le risque de change : bien que le Groupe Jeanjean réalise environ 40% de son chiffre d'affaires à l'exportation, la grande majorité des ventes est facturée en euros. Le risque de change existe toutefois sur les flux et créances en dollar US principalement et dans une moindre mesure en dollar canadien et en zloty polonais.
Lorsque l'anticipation des flux le permet, des couvertures de change ont été ponctuellement mises en place au cours des dernières années. Le développement du Groupe à l'exportation nous a conduit à définir une stratégie de couverture plus systématique, dont l'application commencera en 2009.
- Le risque de taux : Les financements d'exploitation du Groupe Jeanjean représentent la majeure partie de la dette financière et sont soumis à l'évolution des taux courts. Comme pour le risque de change, les

couvertures de taux ponctuellement mises en place au cours des précédents exercices ont laissé place à une stratégie de couverture déployée à compter de 2009.

-
- Le **risque de liquidité** : le risque que le Groupe Jeanjean ne puisse faire face à ses échéances est limité tant par la pertinence du business plan et les performances qui en découlent, que par le pilotage de la trésorerie. En outre, le Groupe Jeanjean dispose d'actifs importants et sains, très faiblement mobilisés (postes clients et stocks), qui le cas échéant permettraient de dégager des ressources financières additionnelles.

Le système d'information:

Le Groupe Jeanjean s'appuie sur un ERP métier vin baptisé Millésia, déployé en 2006, qui couvre l'ensemble des domaines hors financiers. Cet outil est aujourd'hui utilisé par l'ensemble des maisons de vins du Groupe. L'optimisation permanente est gérée au sein de groupes de travail impliquant l'ensemble des acteurs (systèmes d'information, contrôle de gestion, directions opérationnelles et direction financière).

L'environnement de contrôle

Le contrôle interne s'intègre dans un cadre plus global de Système de Management Qualité qui repose sur la certification Iso 9001 v2000 des entités du Groupe.

Une **revue de direction qualité** trimestrielle définit un cadre de travail et un plan d'actions sur de nombreux domaines, souvent transversaux, toujours orientés vers l'amélioration de nos processus et la minoration de nos risques.

Les **missions de contrôle interne** dans les filiales sont également généralisées, en France comme dans nos filiales étrangères.

Elles permettent de veiller à la bonne application des règles et procédures du Groupe, d'appréhender les risques qui peuvent naître suite à l'évolution de l'environnement de la structure et d'améliorer les outils de gestion. Ces missions sont également l'occasion d'assurer une communication financière efficace au sein du Groupe.

Il est précisé que les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ne font pas l'objet de procédures d'évaluation.

4 – Informations susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

La structure du capital de Jeanjean SA, détenue directement ou indirectement à hauteur de 75% par la famille Jeanjean constitue l'information essentielle sur ce sujet.

Fait à Saint-Félix de Lodez, le 25 mars 2009.

Bernard JEANJEAN,
Président du Conseil de Surveillance

10 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Jeanjean SA

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Jeanjean SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant d'autres informations requises par l'article L. 225-68 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de, notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Toulouse et Montpellier, le 30 avril 2009

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT
MARIE-THERESE MERCIER

MAZARS
MICHEL VAUX

11 – Tableau récapitulatif des honoraires des Commissaires aux Comptes

Montants HT en K€	Ernst & Young				Mazars			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
■ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	52	46	47%	37%	38	34	100%	100%
- Filiales intégrées globalement	51,9	69,8	47%	55%	0	0	0%	0%
■ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur	2,5	10,2	2%	8%			0%	0%
- Filiales intégrées globalement	4		4%	0%			0%	0%
Sous-total	110,4	126	100%	100%	38	34	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
■ Juridique, fiscal, social	0	0			0	0		
■ Autres (si > 10% des honoraires d'audit)	0	0			0	0		
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	110,4	126	100%	100%	38	34	100%	100%